



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2025-2026

Séance plénière du mercredi 25 février 2026

Compte rendu

Sommaire



	Pages
SOMMAIRE	
EXCUSÉS	2
ORDRE DU JOUR	2
DÉCLARATION-PROGRAMME DU GOUVERNEMENT	
o DISCUSSION	
(Orateur : Mme Patricia Parga Vega, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Farida Tahar, Mme Leila Agic, Mme Isabelle Emmery, Mme Cécile Jodogne, Mme Marie Cruysmans, M. Fabian Maingain, M. Ahmed Laaouej, ministre-président et M. Boris Dillière, ministre).....	2
MOTION DE CONFIANCE	31
o VOTE	
CLÔTURE	31

Présidence de M. Rudi Vervoort, président

La séance plénière est ouverte à 9h38.

Mme Isabelle Emmerly et Mme Sofia Bennani prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 23 février 2026 est déposé sur le Bureau)

M. le président.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

M. le président.- M. Amin El Boujdaini, Mme Hanina El Hamamouchi, M. Matteo Segers, M. Mehdi Talbi et Mme Barbara Trachte ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

M. le président.- Au cours de sa réunion du 13 février dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du mercredi 25 février 2026.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

DÉCLARATION-PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

Discussion

M. le président.- L'ordre du jour appelle la discussion de la Déclaration-Programme du Collège de la Commission communautaire française.

La discussion est ouverte.

Mme Patricia Parga Vega (PTB).- Je prends la parole au nom du groupe PTB pour réagir à la Déclaration-Programme du Collège. Je vais concentrer mon intervention sur les secteurs du handicap et de la formation professionnelle. Cependant, en guise de préambule, je tiens à formuler une remarque générale sur le texte de cet accord de majorité. Du début à la fin, il est rempli de bonnes intentions, mais on n'y trouve ni chiffre ni date. Tout reste donc théorique.

Commençons par le fond du problème : le caractère très gestionnaire de la vision adoptée. Nous sommes tous favorables à la cohésion sociale, à l'inclusion et à la simplification administrative, mais, derrière ces mots, je crains de reconnaître les traits de l'austérité que le gouvernement va appliquer au niveau régional.

On nous parle de synergies, d'économies d'échelle, d'optimisation ou encore de mutualisation. Ces termes peuvent porter une ambition positive, mais ils doivent rester au service d'un objectif clair : améliorer le service rendu sans fragiliser ceux qui le font vivre.

Ces « synergies » ne peuvent pas signifier une surcharge de travail. Ces « économies d'échelle » ne doivent pas éloigner les services des usagers. Cette « optimisation » ne peut pas se faire au détriment de la qualité. Cette « mutualisation » doit s'accompagner de moyens et de visibilité pour les équipes.

Prenons l'exemple du secteur non marchand. Nous parlons de milliers de travailleurs sociaux, culturels et associatifs qui assurent des missions de service public avec des bouts de ficelle. Ils sont sous tension permanente et passent beaucoup de temps à remplir des dossiers de subventions pour justifier chaque euro, au lieu d'agir sur le terrain auprès des citoyens.

Dans votre texte, la réponse est une avalanche d'indicateurs standardisés. Vous voulez des conventions pluriannuelles, des tableaux de bord et des évaluations d'impact. L'action sociale ne se résume cependant pas à des tableaux de bord. Vous parlez de dynamisme et d'attractivité du métier, sans prendre en considération la fragilisation et l'épuisement de ces travailleurs. Nous souhaitons comprendre comment vous comptez agir sur le terrain pour inverser cette réalité.

Un autre exemple est celui de la petite enfance, sujet sensible à Bruxelles. La demande de places en crèches est énorme. Les parents sont désespérés, car ils ne peuvent pas accepter un travail tant qu'ils n'ont pas un lieu où laisser leur enfant. C'est un frein majeur à l'emploi et à l'émancipation des femmes.

Dans votre déclaration, vous annoncez une augmentation du nombre de places en crèches. Nous nous en réjouissons évidemment, mais vous ne mentionnez pas le nombre précis de places, où elles seront situées – dans les quartiers populaires, où la demande est la plus forte, ou dans les quartiers d'affaires –, et quand elles seront ouvertes. Par ailleurs, quel est le budget consacré à ces nouvelles places ?

La Commission communautaire française n'est pas une entité isolée, c'est le service public des Bruxellois francophones. Pour le financer correctement, il faudra aller chercher de l'argent là où il se trouve, en premier lieu au niveau fédéral, sans peser sur les classes populaires. Cela passe par une fiscalité plus juste sur les grandes fortunes et les bénéfices exceptionnels.

Ouvrir ce débat, c'est clairement faire le choix d'une redistribution équitable et d'une Commission communautaire française capable de remplir pleinement sa mission auprès des Bruxellois. Ce n'est pas une question de manque de ressources, mais de choix des priorités et de mobilisation des moyens disponibles pour celles et ceux qui en ont le plus besoin : les hôpitaux, les écoles, les crèches et les services essentiels.

Or, le Gouvernement Arizona organise une attaque d'une ampleur jamais vue de notre modèle social. En première ligne, le public cible de la Commission communautaire française est frappé de plein fouet par les conséquences de cette politique.

Le problème ne vient pas d'un manque de ressources. La Région bruxelloise produit énormément de richesse, mais reçoit en contrepartie un sous-financement chronique.

Mon deuxième point concerne le secteur du handicap. Cette matière, qui constitue une préoccupation majeure pour le PTB, est un enjeu fort pour l'égalité, l'inclusion et la justice sociale en Région bruxelloise. Les familles concernées éprouvent une grande souffrance, se sentent abandonnées et doivent se battre pour chaque aspect de la vie quotidienne de leur enfant handicapé.

Ce n'est pas pour rien que ce secteur est celui qui s'est le plus mobilisé en Commission communautaire française ces dernières années. Il représente de loin le poste le plus important du budget global de la Commission communautaire française : environ 40 à 50 % du budget, soit 250 à 300 millions d'euros, selon les années, pour un budget global de quelque 600 millions d'euros.

Le handicap est la compétence majeure de la Commission communautaire française. Le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP), qui se bat depuis deux décennies pour des services et des places d'accueil adaptés aux personnes en situation de handicap, a signalé par courriel à tous les députés le manque de mesures concrètes dans cette déclaration gouvernementale.

Les mesures annoncées – le cadastre des services et des besoins, la liste centralisée, la simplification administrative, la plateforme informative sur le handicap, les synergies avec la Commission communautaire commune – sont des redites d'il y a sept ans. Elles ont déjà été adoptées et ne constituent rien de neuf.

Pour le GAMP, l'absence de données, de précisions et de calendrier des mesures envisagées ne permet pas de distinguer ces engagements d'une simple déclaration de bonnes intentions. Ce que les familles attendent, ce sont des places et des solutions.

Dans sa Déclaration-Programme, le Collège annonce vouloir compléter un cadastre pour connaître les besoins en places d'accueil. Nous savons pourtant déjà que 1.200 personnes sur liste d'attente, dont 800 sur la liste prioritaire, attendent une place en centre de jour ou un hébergement, parfois depuis plus de dix ans. Les intéressés cumulent souvent plusieurs handicaps et dépendent d'une aide permanente pour les gestes de la vie quotidienne. Leurs familles vivent un véritable épuisement moral et physique.

Vous parlez également du choix du lieu de vie : chaque personne doit pouvoir choisir où et comment elle vit. Or, sans moyens structurels supplémentaires ni personnel en nombre suffisant, ce choix reste théorique.

Permettez-moi d'insister sur un point qui a régulièrement défrayé la chronique : le transport scolaire. À Bruxelles, plus de 3.000 familles doivent fréquemment subir des annulations de dernière minute ou des temps de trajet interminables. Des enfants polyhandicapés avec des troubles du comportement y passent jusqu'à quatre heures par jour !

Il est certes positif de mieux communiquer avec les parents. Pour ce faire, vous parlez de solutions numériques, mais rappelez-vous du fameux service d'information géographique censé faciliter la gestion opérationnelle des circuits et raccourcir les trajets des enfants. Les témoignages reçus à ce sujet montrent que cela ne fonctionne pas.

Une nouvelle application avec géolocalisation directe nous avait été promise pour cette année, qui préviendrait automatiquement les parents d'un retard ou d'une annulation.

Quoi qu'il en soit, une meilleure communication ne suffit pas à résoudre les problèmes de personnel, avec des chauffeurs et des accompagnateurs sous-payés ou mal formés.

Une part significative du transport est confiée au secteur privé, qui vise la rentabilité avant tout. La Commission communautaire française est en concurrence avec les écoles wallonnes, flamandes et européennes, qui offrent de meilleures conditions. Le nombre total de circuits, tous types

de transports confondus et hors transport en commun, s'élevait il y a peu à 223, dont 206, soit 92,3 %, assurés par des sociétés privées. Il en a résulté 455 trajets annulés en 2024.

Pire encore, les dispositifs alternatifs qui semblaient acquis ont vu leurs services fortement réduits par souci d'économie, comme les Taxibus de la STIB. Pour garantir les droits à l'enseignement, il faut renforcer les transports scolaires, améliorer les conditions de travail et mieux former les équipes.

J'en viens aux entreprises de travail adapté (ETA), qui jouent un rôle crucial. Elles permettent aux personnes éloignées du marché du travail classique de retrouver une activité, un rythme et une dignité. Dès lors, sécuriser l'emploi dans ces structures est une mesure positive que nous soutenons.

Le secteur des ETA est en crise depuis des années et révèle une contradiction fondamentale. En effet, si l'inclusion est souhaitée, son financement est conditionné à une logique de rentabilité.

Les ETA sont à mi-chemin entre les secteurs marchand et non marchand, et elles ne veulent pas devenir des agences d'intérim à bas coût. Leur sous-financement complique les fins de mois. Finalement, la rentabilité économique est visée au détriment de la mission sociale du secteur. De fait, les ETA compensent le manque de financement émanant de la Commission communautaire française par des mesures telles que l'augmentation de la cadence, la compression des personnels d'encadrement et l'intensification du travail.

Nous avons très peu de regard, notamment quant à la qualité des conditions de travail, sur ce secteur privé subventionné par le secteur public et qui preste pour le public. Les mécanismes de contrôle et de suivi manquent.

La priorité du groupe PTB est, en Région bruxelloise, un travail décent avec un salaire décent pour tous, y compris pour les travailleurs en situation de handicap. Or, vous limitez à encourager les administrations à travailler avec les ETA et à leur acheter plus. Pourquoi ne pas rendre certaines collaborations obligatoires et garantir des quotas d'achats publics pour soutenir leur rôle social ?

Le PTB défend des conditions de travail adaptées, une revalorisation salariale, un accompagnement de qualité et, lorsque c'est possible, un accès à l'emploi classique. Les ETA doivent se concentrer sur leur mission sociale et non sur la rentabilité, avec une meilleure reconnaissance des travailleurs en situation de handicap. Sans moyens structurels, sans personnel en nombre suffisant, sans obligation légale, les déclarations sur le handicap resteront ce qu'elles sont aujourd'hui : des vœux pieux qui ne changent pas la vraie vie des familles.

Enfin, la formation professionnelle est un sujet crucial à Bruxelles, Région qui compte près de 100.000 demandeurs d'emploi. C'est une question complexe, car elle touche à la fois aux compétences régionales et aux allocations fédérales. Notre analyse met en lumière une impasse majeure en la matière.

La réponse du gouvernement face au chômage de masse est souvent la même : former davantage, adapter les travailleurs aux besoins du patronat et aux métiers en pénurie. Si quelqu'un ne trouve pas de travail, c'est qu'il n'a pas reçu la bonne formation ou qu'il n'a pas les bonnes compétences. La formation peut aider, mais elle ne peut tout résoudre et ne débouche pas forcément sur un emploi durable. Si certains métiers sont en pénurie, c'est parce qu'ils sont pénibles et peu valorisés.

Un exemple classique : face au manque d'infirmières, la solution consiste, dit-on, à en former davantage. Or, on forme déjà des infirmières à Bruxelles. Le problème est qu'elles quittent la profession non en raison d'un manque de compétences, mais à cause de leurs conditions de travail, de la charge mentale, des horaires impossibles, des mauvaises conditions salariales et d'un manque de reconnaissance.

Former plus ne résoudra rien si les conditions imposées par les employeurs, tant publics que privés, poussent les soignants à la démission. Le véritable problème est une insuffisance d'emplois disponibles et une dégradation des conditions dans certains secteurs. Pourtant, la logique libérale reste celle d'une adaptation unilatérale : adapter le travailleur au marché.

Votre accord de gouvernement doit être lu en lien avec la réforme du chômage au niveau fédéral. Nous voyons se dessiner un système au sein duquel la formation devient un outil de contrôle, voire de sanction, plutôt qu'un droit.

Le gouvernement fédéral durcit les conditions, renforce le contrôle, menace de sanctions. En Région bruxelloise, la réponse est la formation, mais si celle-ci est perçue comme une étape obligée pour ne pas perdre ses allocations, elle perd tout son sens et devient une contrainte.

Dans la déclaration de politique régionale, on peut lire entre les lignes que l'on veut pousser les personnes qui sont au chômage vers les formations aux métiers en pénurie. J'ai déjà expliqué en quoi il s'agit d'une impasse. L'accompagnement doit être renforcé, pas les sanctions. On ne peut pas traiter les demandeurs d'emploi comme des suspects potentiels qui doivent prouver leur bonne volonté.

Dans votre accord, il est aussi question d'allègements fiscaux en faveur des entreprises qui engagent des personnes formées. Ceci constitue une perte supplémentaire de recettes. Avant d'accorder ces déductions, il faudrait exiger des engagements fermes sur la qualité de l'emploi, comme un contrat à durée indéterminée, un temps plein ou un salaire décent. Aujourd'hui, on forme des gens pour des emplois précaires, des intérimaires et des temps partiels subis. Les fonds publics financent déjà la formation via le Forem et Bruxelles Formation. Il n'y a aucune raison de subventionner en plus les employeurs sans contrepartie sociale réelle.

Je veux aussi mentionner un obstacle majeur à peine abordé dans le texte : la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger. Bruxelles est une ville internationale. Des milliers de personnes ont obtenu leur diplôme dans un autre pays que la Belgique et ne peuvent le faire reconnaître. Cette matière relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais la Commission communautaire française doit aussi faire pression. Il est paradoxal qu'il y ait des pénuries dans des secteurs-clés comme la santé ou l'éducation, alors que des personnes formées à ces métiers ne peuvent les exercer à cause de la lenteur de la reconnaissance de leurs diplômes.

J'arrive au terme de mon temps de parole, mais pas à celui de notre combat. Nous luttons pour les travailleurs de Bruxelles – l'infirmière de l'hôpital Saint-Pierre, l'enseignant de Molenbeek-Saint-Jean ou l'agent de la STIB – et non contre le ministre-président. Au contraire, nous espérons le voir s'y rallier.

Les chiffres de la réalité bruxelloise figurent dans la déclaration de politique régionale : 33 % des Bruxellois sont exposés au risque de pauvreté. Autrement dit, un enfant sur trois.

Si nous aspirons à une société épanouissante, solidaire et bienveillante, un investissement massif dans les services

publics s'impose. Il doit partir de l'échelon fédéral, où le PTB poursuivra sa lutte pour instaurer une véritable taxe sur les millionnaires. À défaut, nous continuerons à gérer les conséquences des inégalités plutôt qu'à en éradiquer les causes.

Le groupe PTB est certes favorable à l'augmentation des places d'accueil, la validation des compétences et la nécessité de l'inclusion, mais ces propositions restent prisonnières d'une logique d'austérité qui a déjà montré ses limites.

Nous sommes disposés à œuvrer pour une société au sein de laquelle la formation n'est pas une sanction, le service public n'est pas une entreprise et le handicap n'est pas une différence, mais une réalité pleinement intégrée. Nous continuerons dès lors à réclamer, aux côtés des associations, des travailleurs et des citoyens, un véritable refinancement des services publics bruxellois.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PTB)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). - Monsieur le ministre-président, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, chers collègues, pendant ces 613 jours sans gouvernement de plein exercice pour la Commission communautaire française, nos institutions ont fonctionné, certes, mais sans impulsion politique. Aujourd'hui, cette séquence est derrière nous, une majorité existe, nous avons pris nos responsabilités et le MR les assume pleinement. Nous ne sommes pas ici pour commenter le passé, mais pour faire fonctionner une institution qui intervient directement dans la vie des Bruxelloises et des Bruxellois.

La Commission communautaire française exerce des compétences souvent invisibles. Or, ce sont précisément elles qui permettent l'accès à la formation professionnalisante, à l'accompagnement, aux soins, à un soutien adapté pour les personnes en situation de handicap et à bien d'autres choses encore. Ces décisions ne font pas toujours la une, sans doute parce qu'elles relèvent des matières personnalisables. Pourtant, leur impact est réel, car elles changent les trajectoires de vie. Par le passé, d'ailleurs, on les appelait les « politiques du cœur ».

C'est pour cela que cet accord compte. Ce n'est pas un secret, la formation professionnelle est probablement pour le MR l'enjeu le plus structurant de cette législature. Bruxelles comptait, fin décembre 2025, 96.650 demandeurs d'emploi inoccupés, dont plus de 60 % sont peu qualifiés ou sans diplôme reconnu. Cet accord ne se contente pas de constats, il fixe des objectifs précis : former au moins 20.000 chercheurs d'emploi par an ; viser un taux de sorties positives tendant vers 80 % ; atteindre un taux d'achèvement minimal de 90 %.

Ce sont des engagements mesurables. Concrètement, cet accord s'engage à renforcer la qualité des formations et leur adéquation avec les besoins réels du marché de l'emploi en mettant l'accent sur les métiers en pénurie et les secteurs à fortes perspectives. Il ne s'agit pas uniquement d'augmenter l'offre, mais de mieux piloter celle-ci en lien étroit avec les employeurs, les partenaires sociaux et les opérateurs de terrain. La collaboration entre les acteurs-clés sera intensifiée. L'accord prévoit un renforcement de la coopération entre Actiris, Bruxelles Formation, le service formation PME, l'Espace formation PME, le VDAB et l'instance bassin enseignement qualifiant-formation-emploi Bruxelles. Cette coopération devra déboucher sur des objectifs communs : un meilleur pilotage de l'offre et une

simplification réelle des parcours pour les chercheurs d'emploi.

En outre, l'alternance et la formation en entreprise occupent une place centrale dans la stratégie retenue. Cet accord entend renforcer les pôles formation-emploi, soutenir les stages de qualité, développer le mentorat et lever les freins à l'engagement pour les entreprises.

Enfin, une attention particulière est accordée à l'apprentissage des langues, notamment des deux langues régionales. La maîtrise linguistique est un facteur-clé d'accès à l'emploi, en particulier dans une Région aussi ouverte que Bruxelles. La formation orientée vers les métiers et les dispositifs d'immersion seront renforcés afin de multiplier les opportunités professionnelles, y compris dans les autres Régions.

Vous n'êtes pas sans savoir, chers collègues, que la Commission communautaire française organise une offre complète en matière d'enseignement au sein de onze établissements qui accueillent plus de 6.500 élèves et étudiants, ainsi qu'un service de recherche, Labiris. Ce réseau forme des filières reconnues, singulièrement dans les métiers de bouche, l'agroalimentaire et les secteurs scientifiques. Ces filières répondent à des besoins réels et débouchent sur des métiers qui s'inscrivent dans l'économie bruxelloise.

L'accord de majorité prévoit de mieux valoriser ces spécificités pédagogiques afin de renforcer leur attractivité et d'affiner leur positionnement dans le paysage éducatif. Il s'agit d'une orientation essentielle, car nous ne pouvons maintenir des sections par seule tradition. Elles doivent être adaptées si nécessaire. Les nouveaux moyens seront prioritairement alloués aux filières qui répondent aux fortes demandes. Une réflexion sera menée sur leur pertinence à long terme.

La pénurie d'enseignants constitue un défi majeur. Pour le relever, plusieurs leviers sont activés. L'autorisation de 260 périodes de fonctions accessoires en promotion sociale permettra d'élargir les possibilités d'engagement et de fidélisation des enseignants. Parallèlement, une politique d'accompagnement renforcé des nouveaux professeurs sera mise en place, avec une attention particulière accordée aux compétences numériques, désormais indispensables dans les pratiques pédagogiques contemporaines.

Enfin, l'accord insiste sur l'accrochage scolaire et la remédiation en coordination avec la Région. La situation inquiétante en matière de décrochage scolaire ne peut être ignorée. Elle appelle des réponses concrètes, structurées et durables. C'est pourquoi nous partageons pleinement l'ambition du Collège de faire de la lutte contre le décrochage scolaire une véritable priorité. En réalité, c'est cela la cohérence de cet accord. L'enseignement n'est pas pensé de manière isolée, mais en tenant compte de la formation, de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

La politique du handicap constitue un indicateur essentiel de la manière dont une société conçoit l'inclusion, l'autonomie et la dignité de chacun. À Bruxelles, la réalité des personnes en situation de handicap reste trop souvent marquée par des parcours fragmentés, des listes d'attente trop longues, des procédures complexes et une offre parfois insuffisamment lisible. L'accord prévoit une étape structurante : compléter le cadastre de l'offre de services et l'étude des besoins en matière de handicap. Le Collège insiste également sur l'harmonisation des procédures et la simplification administrative, notamment via handicap.brussels, afin de

garantir un accès plus fluide à l'information, aux agréments ainsi qu'aux subventions.

Une attention particulière est portée aux situations complexes comme le double diagnostic, la grande dépendance, le vieillissement ainsi qu'au développement du dépistage précoce et de l'offre liée à l'autisme. À cet égard, le Collège poursuit le développement de la Maison de l'autisme. L'objectif est d'accompagner les familles dès le premier diagnostic posé, de les soutenir dans la recherche d'écoles, d'activités extrascolaires, de stages ou de professionnels de la santé.

Le transport scolaire, on le sait, a connu des heures difficiles lors de la dernière législature. Gageons que des enseignements en ont été retirés. Nous actons avec satisfaction l'ambition du Collège d'améliorer les temps de trajet et de la régularité.

Les entreprises de travail adapté (ETA) constituent un pilier essentiel de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Elles permettent à ces Bruxellois de développer des compétences et d'occuper une place reconnue dans le monde du travail. Mon groupe a toujours défendu ce secteur. Lors des précédentes législatures, nous avons affirmé la nécessité de sécuriser ces emplois et d'en assurer une meilleure reconnaissance.

L'accord de majorité acte aujourd'hui des engagements attendus depuis longtemps par le secteur : tout d'abord, sécuriser et pérenniser les emplois existants ; ensuite, le Collège augmentera le nombre de places en ETA. Concernant l'avenir de ces entreprises, le MR et le Collège proposent de prioriser les recommandations de l'étude du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative et de les traduire en mesures.

Par ailleurs, la concertation avec les opérateurs régionaux sera renforcée pour mobiliser les aides économiques et à l'emploi existantes, améliorer la visibilité et l'attractivité des ETA, mieux communiquer sur leur rôle et alléger les contraintes administratives.

La Commission communautaire française porte désormais également une certaine responsabilité en matière de politiques sociales et de santé. La Commission communautaire française et la Commission communautaire commune ne peuvent pas travailler en parallèle, elles doivent agir de manière coordonnée avec des objectifs communs et une gouvernance lisible. Il est donc essentiel de poursuivre le plan social-santé intégré et de renforcer la première ligne en répartissant l'effort, en clarifiant les missions et en évitant les doublons. Le groupe MR a, par ailleurs, toujours accordé une attention prioritaire à la santé mentale, domaine dont les défis sont criants. Ce Collège en prend enfin la pleine mesure.

Notre groupe défend depuis longtemps l'adoption de mesures pour faire reconnaître et accompagner les aidants proches dont le rôle est essentiel et cet accord de gouvernement prévoit la création de nouveaux lieux de répit pour leur apporter un réel soulagement.

La lutte contre les mutilations génitales féminines est désormais une priorité du Collège. Renforcer la sensibilisation, améliorer la prévention, garantir une prise en charge adaptée, c'est rappeler que l'intégrité des femmes ne se négocie pas.

La promotion du dépistage des cancers sera amplifiée. Trop souvent, le diagnostic intervient tardivement. Investir dans la

prévention permet d'éviter des parcours médicaux plus lourds et des conséquences humaines plus graves. Il en va de même des réalités spécifiques de la santé des femmes. La ménopause, la ménopause précoce et l'endométriose ont longtemps été sous-estimées dans les politiques.

Ensuite, pour le groupe MR, la promotion de la santé à l'école et la prévention auprès des jeunes constituent un investissement direct dans l'autonomie des générations futures. Les informer sur la santé et la vie relationnelle leur permettra de faire des choix éclairés.

Enfin, les aînés sont un véritable moteur de notre société. Dans un contexte de vieillissement de la population et de souhait d'une majorité d'entre eux de rester à domicile le plus longtemps possible, le soutien au secteur de l'aide et des soins à domicile sera renforcé, en particulier sa gestion administrative et ses ressources humaines.

La culture bruxelloise est au cœur de notre identité. Nous avons la responsabilité de la promouvoir et de la faire rayonner. Elle vit à travers un riche vivier d'acteurs bruxellois. De nombreuses structures contribuent, de près ou de loin, à son essor, tels que les centres culturels et les ASBL. C'est pourquoi le Collège s'engage à maintenir et à renforcer son soutien à ces acteurs, et à promouvoir une démocratie culturelle accrue grâce à un meilleur accès à la culture, à des actions autour de l'école et à des initiatives pour les aînés.

Ce soutien doit toutefois être mesuré au regard de la situation budgétaire de notre Région. Il n'est pas question de sacrifier les matières personnalisables, mais bien d'évaluer nos politiques. C'est une ligne rouge pour nous ; il faut gérer les deniers publics en bon père de famille.

Dès lors, les moyens alloués et la politique de subsides aux opérateurs culturels et socioculturels seront évalués à l'aune de leur mission première. Avec l'administration de la Commission communautaire française, un financement par des conventions pluriannuelles sera privilégié, prioritairement en faveur des politiques programmatiques structurelles ou de projets à long terme.

Les artistes méritent une attention particulière. Le groupe MR l'a toujours souligné et je vois avec fierté notre demande de guichet unique pour les artistes, incluant une simplification administrative, figurer dans l'accord.

Par ailleurs, la médiation culturelle et l'éducation artistique seront développées pour la jeunesse et pour le vivre-ensemble. Plusieurs priorités structurant notre accord se traduiront par des mesures spécifiques : renforcement de l'accessibilité à la culture, rémunération juste des artistes, soutien accru aux bibliothèques, à la lecture et à la danse, sans oublier l'intégration des nouvelles technologies.

La culture repose également sur la langue française, qui est à la fois notre fondement, notre lien et notre raison d'être. C'est une force dont le monde politique devrait faire une priorité, comme l'exprimait du moins Fabrice Luchini. Je me réjouis dès lors que le terme « francophonie », devenu rare, figure dans le texte, même si la participation au réseau culturel et d'échange mériterait peut-être quelques précisions.

Quand un enfant décroche trop tôt, quand une femme renonce à un emploi faute de places en crèche, quand une personne est discriminée en raison de son origine, de son genre ou de son handicap, c'est tout un parcours qui se ferme. Cet accord ne traite pas l'égalité comme un chapitre isolé, il en fait un principe transversal. Il affirme qu'il n'y a pas de place pour le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie ni les violences sexistes ou sexuelles ; il prévoit l'adoption des

arrêtés d'exécution du Code bruxellois de l'égalité, de la non-discrimination et de la promotion de la diversité ainsi que le renforcement de la coordination des politiques en la matière.

En outre, dans cet accord, le gouvernement s'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination et à promouvoir l'égalité ainsi que l'inclusion. Ces principes constitueront des piliers de notre action. Ils seront systématiquement intégrés aux politiques publiques, qu'il s'agisse de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la lutte contre les violences faites aux femmes, du soutien aux familles monoparentales, de l'inclusion des personnes LGBTQIA+, de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, de la prise en compte de la dimension du handicap ou de la prévention tout au long de la vie, dès le plus jeune âge.

Il est important d'agir sur tous les leviers pour permettre à chacune et à chacun d'avancer. C'est pour cela que nous soutenons pleinement le cap pris par le Collège, en particulier le renforcement de son action autour de deux priorités du décret de 2018 relatif à la cohésion sociale : l'accompagnement scolaire et citoyen et l'apprentissage du français en alphabétisation. Ce sont des fondamentaux, dont nous défendons totalement le renforcement. Nous soutenons également l'attention portée à des enjeux majeurs, comme la prévention en santé et la fracture numérique, notamment à travers la formation des acteurs de terrain.

Chers collègues, on ne renforce pas le social en fragilisant les finances. On ne construit pas l'inclusion sur du déséquilibre structurel qui hypothèque l'avenir. La crédibilité de notre action repose sur notre capacité à tenir la maison Commission communautaire française. Sur ce point, l'accord fait le choix de la rigueur et de la soutenabilité. Ainsi, la recherche de synergies avec les autres institutions bruxelloises et la Fédération Wallonie-Bruxelles – présentée d'ailleurs comme un levier de bonne gouvernance –, la mutualisation de la trésorerie, du patrimoine et de la mobilité du personnel ou encore l'exercice conjoint de certaines compétences répondent à une logique d'efficacité, et non de dilution.

Après 613 jours, cet accord ne prétend pas tout résoudre en quelques instants, mais il fixe une direction solide et cohérente. Dans le contexte actuel, c'est à la fois rassurant et indispensable.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe MR)*

Mme Farida Tahar (Ecolo). - Le fameux accord de majorité de la Commission communautaire française est enfin là, tout frais, tout chaud. Je doute qu'il soit savoureux pour autant !

La Commission communautaire française, entité fédérée à part entière, reconnue pour sa gestion des matières personnalisables, aura été la dernière préoccupation des négociateurs. Nous avons découvert le texte il y a quelques jours seulement. Peu de temps après, nous avons pris connaissance de la composition de l'exécutif et de la répartition des compétences.

L'absence d'attribution de compétences à Mme Audrey Henry, l'une des membres du Collège de la Commission communautaire française, me surprend. Est-elle aveu de désintérêt ? Il est en tout cas regrettable que les compétences ne soient pas réparties entre tous les membres du Collège de la Commission communautaire française.

En outre, la jurisprudence schaarbeekoise et le partage du maïorat dans la commune de Mme Henry a impulsé le partage de la présidence de l'assemblée du Parlement

francophone bruxellois. À la différence du mandat de bourgmestre, celui de président de cette assemblée ne dure cependant que trois ans. Monsieur le président, vous n'aurez donc que dix-huit mois pour assurer la présidence du Parlement francophone bruxellois avant de la céder à votre collègue.

Plus de 600 jours d'attente pour les acteurs de terrain, et d'incertitude pour les associations subventionnées, les opérateurs, les travailleurs et les travailleuses. Je voudrais leur rendre hommage, car, pendant près de deux ans, ils étaient devant le Parlement – et ils sont encore ici aujourd'hui – pour réclamer d'urgence un gouvernement de plein exercice, mais pas n'importe lequel.

Après cette crise politique inédite, nous découvrons un texte déclaratif, un catalogue de bonnes intentions, un assemblage de promesses sans trajectoire budgétaire. Nous faisons aussi le constat d'une déclaration politique sans colonne vertébrale, et le silence sur sa soutenabilité financière est assourdissant. La Région fait face à une situation budgétaire difficile : dette en hausse, pression sur les dépenses sociales, contexte économique incertain. La Commission communautaire française, qui dépend de transferts et de moyens limités, ne peut faire comme si elle évoluait en vase clos. Je compte donc sur vous, Monsieur le ministre-président, puisque vous faites aussi partie du gouvernement régional, pour défendre la Commission communautaire française et faire en sorte que ses dotations soient maintenues et renforcées. Au vu de toutes les priorités que vous inscrivez dans la déclaration, il faudra s'assurer que les moyens sont suffisants.

Soyons lucides : la législature n'a pas commencé de manière optimale. Cette crise de plus de 600 jours a entaché la crédibilité des institutions, retardé des décisions, figé des réformes et démoralisé les acteurs de terrain. Certaines structures ont dû fermer leurs portes ou licencier du personnel. Voilà la réalité ! On a tendance à l'oublier. Le gouvernement est enfin formé, mais n'oublions pas le prix payé.

Dans ce contexte, je m'attendais à un électrochoc politique. À la place, nous avons droit à un texte prudent, consensuel, flou. Or, la situation demande des décisions politiques ambitieuses, réalistes et réalisables, et surtout structurellement finançables.

Permettez-moi, Monsieur le ministre-président, de passer en revue les différents points de votre déclaration de politique communautaire (DPC), en commençant par le volet budgétaire.

Vous affirmez que la soutenabilité des finances de la Commission communautaire française est capitale, et que sa pérennité structurelle sera garantie. Même si nous partageons cette louable intention, nous savons que la situation budgétaire des entités bruxelloises est sous forte pression. Nous avons besoin d'une trajectoire budgétaire pour cette législature, ou plutôt pour ce qu'il en reste.

Vous annoncez des rationalisations et des économies d'échelle grâce au développement de synergies avec les institutions régionales et communautaires bruxelloises en matière de trésorerie, de patrimoine et de mobilité du personnel. Je suppose que les économies chiffrées attendues de ces mutualisations serviront prioritairement à renforcer les politiques personnalisables de la Commission communautaire française, au risque de manquer aux objectifs que vous avez définis dans cette déclaration.

Par ailleurs, vous souhaitez faire de l'administration de la Commission communautaire française un moteur de dynamisme et de modernité au service des Bruxelloises et des Bruxellois. Personne ne contestera l'importance d'une fonction publique efficace. Nous resterons évidemment attentifs aux mesures qui seront prises pour améliorer les conditions de travail, réduire la surcharge administrative, et surtout lutter contre l'épuisement professionnel.

Enfin, vous insistez sur la concertation sociale, dont vous savez combien elle m'est chère et que le groupe Écolo défendra toujours. Cependant, comment allez-vous concilier cette concertation avec les impératifs de rationalisation budgétaire que vous avez vous-même définis dans votre Déclaration-Programme ?

Concernant la cohésion sociale, qui est un enjeu fondamental à vos yeux, il s'agit assurément d'un secteur important et riche, puisqu'il compte environ 400 opérateurs, qui jouent un rôle essentiel en matière de vivre-ensemble et d'insertion socioprofessionnelle.

Tant dans la déclaration de politique régionale (DPR) que dans la DPC, vous évoquez la lutte contre le décrochage scolaire comme une grande cause régionale et communautaire. Vous avez raison, eu égard à la faiblesse du mécanisme en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans cette matière, celle-ci pourrait prendre exemple sur la Région bruxelloise. Je vous félicite donc d'avoir inscrit dans vos déclarations l'important enjeu de l'accrochage scolaire.

En revanche, il subsiste, dans les secteurs, quelques interrogations légitimes. Comme vous le savez, le décret de la cohésion sociale a défini quatre axes prioritaires : le soutien scolaire, l'apprentissage du français, les permanences sociojuridiques avec les animations interculturelles et le vivre-ensemble. Pourtant, dans votre DPC, vous souhaitez prioriser les deux premiers axes, à savoir le soutien scolaire et l'alphabétisation. Les secteurs souhaitent donc être rassurés quant au maintien des priorités 3 et 4. C'est important, car l'avantage du décret de la cohésion sociale est de garantir un agrément quinquennal aux secteurs reconnus. C'est très bien et il faudrait qu'il en soit de même pour les autres compétences.

S'il fallait redéfinir les axes prioritaires, je vous en supplie, faites-le avec les secteurs et rassurez-les. Je rappelle que les permanences sociojuridiques permettent de délivrer gratuitement du soutien et des conseils juridiques à des personnes souvent sans papiers et en situation de vulnérabilité. Je compte sur vous, Monsieur le ministre-président, pour que les priorités 3 et 4, et particulièrement les permanences sociojuridiques, soient maintenues.

Concernant le sport, vous soulignez vous-même qu'il s'agit indéniablement d'un vecteur majeur de lien social ainsi que de santé physique et mentale. Son accès doit donc être garanti à toutes et tous. Vous annoncez un soutien aux associations, au handisport, au sport pour les seniors et à l'inclusion des personnes LGBTQIA+, ainsi qu'un volet de lutte contre le racisme et les violences sexuelles dans le sport. Il me paraît important d'y veiller, et ce, à tous les niveaux de pouvoir. En effet, malheureusement, force est de constater qu'aujourd'hui, alors que le sport devrait être juste un plaisir, il est parfois encore le théâtre de discours de haine et de racisme. C'est intolérable et il faut veiller à lutter contre ces phénomènes dans le cadre de ce que vous préconisez.

Enfin, vous mentionnez la valorisation des sportifs de haut niveau et le développement du cadastre sport.brussels.

Comment allez-vous garantir que cette valorisation ne se limite pas à quelques disciplines médiatisées ? Je pense au football, qui peut occuper beaucoup de place par rapport à d'autres sports tout aussi intéressants. Comment allez-vous, par ailleurs, garantir l'accès à une réelle information sur les infrastructures disponibles, particulièrement à destination des publics précarisés ou éloignés du sport organisé ?

Concernant l'accès au sport au féminin, je suis très heureuse de voir combien de femmes et de jeunes filles s'épanouissent grâce au sport. Il est important de pouvoir les encourager. Même au football, en effet !

*(Remarques de M. Jamal Ikazban,
député)*

Au sujet de l'égalité et de l'inclusion, chers collègues, notre société ne peut tolérer aucune forme de discrimination, ni aucune forme de racisme. Certains me semblent pourtant avoir du mal à prononcer les termes islamophobie et afrophobie. Monsieur le ministre-président, je sais que vous l'avez dit dans votre déclaration, à l'oral ; mais, à l'écrit, il n'y a rien ! Pour ma part, je me suis battue avec mes collègues députés, avec d'anciens alliés... Je le dis avec beaucoup d'émotion, parce que, quand une personne est discriminée parce qu'elle est juive, noire ou musulmane, je ressens la même indignation. Je vous l'assure !

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes PS, Ecolo et DéFI)*

C'est pourquoi je ne peux pas tolérer, en 2026, que vous éprouviez encore une difficulté à écrire ces termes, pour rendre visibles tous les publics concernés. Ce n'est pas normal ! Vous l'aviez pourtant fait précédemment, dans d'autres déclarations. Pourquoi cela ne figure-t-il pas dans celle dont nous discutons aujourd'hui ? Ni dans l'accord de gouvernement, ni dans la Déclaration-Programme. Ne le faites pas pour moi, mais pour les publics qui nous interpellent et qui nous demandent ce qu'il se passe.

Nous nous lèverons contre l'antisémitisme, parce qu'il est intolérable ; mais nous devons aussi reconnaître et visibiliser les personnes qui sont discriminées parce qu'elles sont noires, parce qu'elles sont musulmanes, parce qu'elles sont asiatiques. C'est une réalité, je vous en prie, ne faites pas cette erreur !

Le gouvernement doit aussi s'engager à promouvoir l'égalité et l'inclusion. À ce titre, vous annoncez, Monsieur le ministre-président, leur intégration systématique dans toutes les politiques de soutien aux familles monoparentales, l'inclusion des personnes LGBTQIA+, la lutte contre le racisme et les violences sexistes. Les associations de terrain dénoncent cependant là aussi, depuis très longtemps, le manque de ressources pour répondre aux besoins croissants de leurs publics.

Pérenniser les subventions existantes ne suffit pas toujours, chers collègues. La déclaration du Collège mentionne le financement d'Unia, ce que je salue. Le gouvernement fédéral a en effet supprimé le financement de ce centre, en dépit de ses actions pour lutter contre l'antisémitisme et l'islamophobie. Je me réjouis donc qu'au niveau régional et communautaire, les responsables accomplissent leur part du travail, quand l'État fédéral laisse tomber des structures.

Je souhaite saluer un événement proche de la présente assemblée : la dernière séance plénière du Parlement bruxellois nous a donné l'occasion d'adopter à l'unanimité la proposition de résolution contre les violences sexistes et

sexuelles, qui touchent aussi la sphère politique. Ce sujet est crucial.

En matière de politique sociale et de santé, je rappelle que près de 33 % de la population bruxelloise est exposée au risque de pauvreté. Depuis la crise de la Covid-19 et les crises successives qui l'ont suivie, les inégalités se sont exacerbées. Je crains – et les observateurs ainsi que les études disponibles l'attestent – que les réformes entreprises par la coalition Arizona aient pour conséquence une précarisation croissante de notre société. Nous devons donc pratiquer l'intransigeance dans le maintien et le développement continu des politiques sociales et sanitaires de la Commission communautaire française.

Monsieur le ministre-président, vous évoquez le plan social-santé intégré et l'amélioration de la première ligne d'aide sociale et de soins à l'aide d'une coordination renforcée entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune. Je constate avec une grande satisfaction que vous vous inscrivez dans la continuité de la politique de vos prédécesseurs, notamment l'action de l'ex-ministre Alain Maron. Ayant suivi les travaux en commission lors de la précédente législature, j'avais assisté aux critiques acerbes de ce plan, tous partis confondus, et me réjouis aujourd'hui de vous voir le poursuivre.

Sentez-vous libre de répondre à ma question en commission, mais comment le gouvernement garantira-t-il que la volonté de simplification du paysage dans le secteur social-santé ne conduira pas à des regroupements ou des fusions contraints, ni à une perte de diversité territoriale de l'offre ? Les opérateurs du secteur non marchand seront-ils associés en amont à la redéfinition de la gouvernance et des axes stratégiques du plan social-santé intégré ? Il s'agit d'une interrogation des secteurs. Ceux-ci sont ravis que le plan existe, mais souhaitent en être partie prenante. M. Maron avait déjà lancé la dynamique et il me paraît important de maintenir la concertation avec les acteurs de la problématique.

Conformément au principe de la prise en compte de la santé dans toutes les politiques, la déclaration de politique communautaire mentionne une approche transversale basée sur les besoins, appelée universalisme proportionné. À cet égard, il importe de tenir compte de tous les déterminants sociaux de la santé. Or, l'accord ne prévoit ni des tests d'impact sur la santé ni des outils d'évaluation systématique, pas plus que des obligations d'appréciation des inégalités de santé dans les politiques publiques. Cela me paraît pourtant important si nous voulons relever le pari de la santé dans toutes les politiques.

Vous promettez, par ailleurs, un doublement du budget de la promotion de la santé et de la prévention. Personne ne vous le reprochera, car il est important de s'offrir les moyens de promouvoir la santé. Permettez-moi tout de même de m'interroger, puisque ce doublement, certes positif, ne repose sur aucun tableau ni aucune trajectoire budgétaire. Or, il importe que ces moyens soient assurés. Si choisir, c'est renoncer, il ne faut pas pour autant assurer ce financement au détriment d'autres politiques. Vous dites que chaque compétence constitue une priorité pour vous. Bonne chance pour l'exercice budgétaire ! Je ne sais pas comment vous réaliserez les arbitrages !

Passons aux aidants proches. Nous avons consacré de longs débats au soutien aux aidants proches. Souvenons-nous de la dernière séance, Monsieur Ikazban, à l'occasion de laquelle nous avons interchangé nos résolutions. Vous avez soutenu notre résolution et nous avons soutenu la vôtre. Nous avons ainsi proposé des textes demandant au niveau

fédéral de créer un statut pour les aidants proches. Ce n'est pas juste grâce à notre travail que le pouvoir fédéral a changé son fusil d'épaule, mais il y a tout de même un peu contribué.

Néanmoins, la Région doit aussi faire sa part, nous l'avons toujours dit. Nos collègues du MR l'avaient aussi rappelé à juste titre en commission il y a deux semaines. Chers collègues du MR, nous ne manquerons pas de vous interroger sur ce point prochainement en commission, pour savoir ce que vous comptez faire concrètement pour les aidants proches. En effet, ceux-ci demandent des endroits de répit pour que les familles concernées puissent souffler et prendre soin d'elles-mêmes. Elles ont tout mis entre parenthèses, leur vie, leur profession, pour se consacrer à leurs proches malades ou en situation de handicap. Par conséquent, il va falloir effectivement que la Région s'empare de ce sujet urgent pour allouer des moyens supplémentaires.

Monsieur Hublet, je pensais qu'en tant que ministre bruxellois de l'Emploi et de l'Économie, vous auriez aussi hérité de la formation professionnelle dans vos compétences. Je n'ai pas compris pourquoi vous avez scindé ces deux compétences, même si je ne doute pas que M. Dilliès sera très compétent en la matière. La formation professionnelle et l'emploi sont indissociables. Cela a d'ailleurs été le cas durant cinq ans avec M. Clerfayt. Que s'est-il passé ? Était-il trois heures du matin quand vous avez décidé de répartir ces compétences ? Ce n'est pas efficace, alors que vous prônez des politiques efficaces et que vous voulez simplifier le paysage institutionnel et administratif.

*(Rumeurs sur les bancs
du Gouvernement)*

En tant que politiques, vous avez un devoir d'exemplarité et d'efficacité, et pourtant vous séparez la compétence de la formation professionnelle de celle de l'économie et l'emploi ! J'espère toutefois que vous vous parlerez et coopérez.

Le Collège présente la formation professionnelle comme un levier central d'émancipation et d'insertion à Bruxelles. Fin 2025, il y avait près de 97.000 demandeurs d'emploi – nous avons dépassé aujourd'hui les 98.000 –, dont 60 % peu qualifiés ou sans diplôme reconnu. Cela signifie qu'il faudra aussi travailler à la reconnaissance des diplômes.

De nombreux demandeurs d'emploi sont sans diplôme, mais d'autres sont surqualifiés. Il faut les intégrer au marché de l'emploi et travailler sur les obstacles structurels à leur insertion. Cela passe notamment par la sensibilisation des employeurs, des incitants et des tests de situation pour lutter contre les discriminations qui sont encore légion sur le marché du travail. Il n'est pas normal d'être bardé de diplômes et de ne pas trouver un emploi.

La réforme de l'assurance-chômage aura des conséquences sur notre Région. Nous en avons débattu longuement, car elle touchera aussi les CPAS et les communes. La récente analyse de la Cour des comptes rehausse le nombre de personnes qui seront concernées par cette exclusion, et cela m'inquiète. La coalition fédérale Arizona avait promis des compensations, et nous avons déjà tiré la sonnette d'alarme quant à leur insuffisance. Aujourd'hui, la Cour des comptes le confirme.

J'espère que les collègues qui ont des représentants au niveau fédéral leur rapporteront les conclusions de la Cour des comptes pour faire en sorte de soutenir la Région. J'en parle ici, car, comme la Commission communautaire française gère la formation professionnelle, elle va devoir accompagner ces chercheurs d'emploi. Or, sans moyens, nous n'y arriverons pas.

Vous le savez, comme vous, je suis très soucieuse de la remise à l'emploi. Contrairement à ce que certains affirment, je ne souhaite pas laisser les gens ad vitam æternam au chômage. Je souhaite qu'ils trouvent un emploi durable, de qualité et qui ne nuit pas à leur santé.

Donc, je compte sur vous, Monsieur le ministre-président, pour plaider la cause au niveau fédéral. Je sais que vous y siégez dans l'opposition, comme nous, mais vous avez cette fois-ci des camarades libéraux.

(Rumeurs)

Je trouve que l'expression « camarade libéral » sonne très bien. Il en est un à votre droite qui pourra plaider la cause de la Région et de la Commission communautaire française au niveau fédéral pour que les moyens nécessaires soient alloués à la Région bruxelloise et qu'à son tour, elle-même puisse soutenir les communes. Je crains en effet que les communes ne soient amenées à lever des taxes pour mener à bien leurs politiques.

En matière d'enseignement, vous relancez le processus de fusion des Hautes Écoles Lucia de Brouckère et Francisco Ferrer, et vous souhaitez autoriser 260 périodes de fonctions accessoires en promotion sociale pour lutter contre la pénurie de professeurs.

Si vous le permettez, je vous rappelle que nous sommes confrontés à une réelle pénurie de professeurs. Il arrive que de jeunes enseignants, qui démarrent cette carrière persuadés que c'est le plus beau métier du monde, vivent une réelle désillusion, une véritable douche froide. C'est un défi majeur.

Je suis dans l'opposition et il m'arrivera de vous critiquer, mais sincèrement, il s'agira d'une opposition constructive et source de propositions. Mon but n'est certainement pas de vous embêter, mais de voir comment nous pouvons dégager ensemble des solutions.

Il y a aussi matière à impliquer davantage les anciens professeurs dans l'accompagnement des nouveaux. La situation est compliquée et nous n'allons pas la régler ici, car cette matière relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais nous devons immanquablement compter sur les professeurs plus anciens pour maintenir de jeunes enseignants motivés.

Ecolo a plaidé pour la mise en place à la Commission communautaire française du Plan tandem, qui permettait d'aménager les horaires des professeurs les plus expérimentés pour accompagner les enseignants débutants. Cette expérience a fait ses preuves, Monsieur le ministre-président, et j'espère que vous vous alignerez sur vos prédécesseurs dans ce domaine.

Par ailleurs, il est essentiel d'octroyer aux écoles les moyens nécessaires pour développer leur équipement numérique. Nous vivons dans un monde extrêmement numérisé et les professeurs doivent être outillés dans ce domaine.

S'agissant de la petite enfance, vous affirmez que l'accueil est une priorité du Collège et que le nombre de places sera augmenté, y compris en entreprise. Nous partageons votre ambition, Monsieur le ministre-président, mais vous n'ignorez pas que la Région bruxelloise est confrontée à une pénurie criante de places et que les parents attendent des réponses concrètes.

Nous avons déjà débattu longuement du transport scolaire. Je m'étonne d'ailleurs que mes collègues du MR se satisfassent des mesures proposées, alors que

M. Van Goidsenhoven n'a jamais manqué de nous interpeller à la Commission communautaire française, à raison, sur cette thématique. J'espère que dans ce domaine également, la vigilance sera de mise.

Vous annoncez la formation continue des accompagnateurs et des synergies avec les deux autres Régions. Comment garantir que cette formation sera suffisante pour répondre aux besoins concrets et éviter que la coordination interrégionale ne se traduise par des retards supplémentaires, voire une complexité accrue pour les familles ?

Votre Déclaration de politique communautaire (DPC) contient une série de bonnes intentions en matière de handicap. Je note par contre que le terme handistreaming (approche intégrée du handicap) n'apparaît qu'une fois, et uniquement au chapitre consacré à l'inclusion. Or, pour Ecolo, il devrait constituer la colonne vertébrale de l'ensemble des politiques publiques en matière de handicap.

Vous dites vouloir renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap et garantir leur droit à vivre pleinement dans la société. Nous partageons cet objectif, mais vous connaissez comme moi la réalité du terrain : manque de places dans les centres d'hébergement, délais d'attente trop longs et complexité administrative persistante.

Hier, les députés ont d'ailleurs reçu un courriel du Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) signalant, lui aussi, les manquements de cette DPC, notamment en ce qui concerne la trajectoire budgétaire.

La DPC n'évoque pas la nécessité d'évaluer le décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée alors qu'une objectivation réelle de la situation est nécessaire. L'évaluation triennale doit être réalisée.

Le cadastre de l'offre de services annoncé semble viser davantage les aspects quantitatifs que les aspects qualitatifs. L'angle quantitatif est important, certes, mais nous demandons aussi un cadastre qualitatif, en lien avec les besoins réels des personnes. En l'occurrence, la DPC évoque un partenariat renforcé avec les entités, mais pas avec les acteurs de terrain. Or, comme ceux-ci connaissent mieux les réalités, il importe de leur faire confiance et de les inclure.

Un renforcement de l'interprétariat est également prévu pour les personnes en situation de handicap. Nous souhaitons cependant qu'il soit généralisé à l'ensemble des services des administrations et non limité aux services sociaux. Nous aimerions être rassurés sur ce point. Il s'agit en effet d'un aménagement raisonnable, consacré par la Constitution belge.

En outre, je suis étonnée que, si le terme « autisme » est inscrit dans la DPC, l'expression « personnes sourdes » ne figure nulle part. Les personnes sourdes souhaitent pourtant être nommées ainsi pour être visibles.

Les entreprises de travail adapté (ETA) sont d'importance capitale pour le groupe Ecolo. Il conviendra donc de pérenniser les emplois existants et d'augmenter le nombre de places pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap.

Vous mentionnez, Monsieur le ministre-président, l'adaptation et l'agrément en équivalents temps plein pour mieux tenir compte du travail à temps partiel, du vieillissement et des conditions de bien-être. Quand ces

ajustements seront-ils effectifs ? Comment allez-vous garantir qu'ils améliorent réellement les conditions de travail des employés ?

La culture est primordiale. Vous y consacrez une part importante de la déclaration, soulignant l'importance de maintenir le soutien aux ASBL et aux institutions culturelles. Vous mentionnez les synergies entre la Région et les Communautés, avec la mise en place de mécanismes de coordination et d'évaluation pour éviter la duplication des initiatives et assurer une vraie cohérence entre entités.

Le groupe Ecolo accorde une attention particulière à la lutte contre la fracture numérique. Il faudra veiller à maintenir et renforcer les guichets physiques dans toutes les administrations publiques, car Bruxelles doit donner l'exemple. Le numérique est un train à prendre, mais les personnes humaines doivent continuer à exister. Une personne qui vous sourit, qui vous aide, c'est toujours plus agréable qu'une machine.

Enfin, je voudrais rendre hommage au secteur non marchand, qui veille à mettre en place toutes ces politiques. Il nous a souvent interpellés, a organisé des manifestations et nous a encore envoyé, cette semaine, des questions et des recommandations. La déclaration de politique communautaire ne mentionne pas explicitement la conclusion d'un nouvel accord bruxellois du non-marchand, évoquant plutôt un protocole d'accord 2026-2029 avec les partenaires sociaux. Le gouvernement prévoit-il, pour cette période, la conclusion d'un véritable accord, assorti d'engagements budgétaires clairs et pluriannuels ? Ce protocole visera-t-il bien à consolider le socle structurel du secteur, et pas seulement à accroître la conditionnalité des financements ?

Il est particulièrement important d'assurer aux opérateurs non marchands une trajectoire budgétaire pluriannuelle. Une norme de croissance structurelle est-elle prévue ? Des subsides structurels seront-ils accordés sans impact sur l'emploi et la qualité des services ?

Vous le savez, le secteur en a assez de recevoir des cacahuètes et demande des subventions pluriannuelles, qu'il convient de professionnaliser et de rendre structurelles. Cette demande figure dans la résolution que nous avons déposée et qui, je l'espère, sera traitée prochainement.

Enfin, ce débat ne concerne pas uniquement la majorité, mais également l'opposition. Si nous acceptons qu'un accord de gouvernement soit entériné sans trajectoire budgétaire claire ni indicateurs mesurables et engagements chiffrés, nous affaiblissons notre propre rôle de contrôle parlementaire. Nous envoyons le signal inquiétant que la forme suffit, que l'intention remplace l'action et que la parole tient lieu de résultat. Gouverner, ce n'est pas espérer, c'est décider. Après 600 jours de paralysie, les Bruxelloises et les Bruxellois francophones n'attendent pas un texte rassurant, ils attendent des décisions politiques et des choix clairs.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes Ecolo et DéFI)*

Mme Leila Agic (PS).- Au moment où le Collège soumet sa déclaration, il me paraît essentiel de rappeler ce que représente la Commission communautaire française dans la vie quotidienne de nos concitoyens et concitoyennes. La Commission communautaire française n'est pas une simple strate institutionnelle. Elle représente le visage humain de la présence francophone à Bruxelles. Elle est une institution du

quotidien, de proximité. Elle agit là où les inégalités se creusent, mais aussi là où les trajectoires peuvent basculer positivement.

La Commission communautaire française, ce sont des écoles, des centres de formation, des infrastructures sportives, des services de santé, des structures d'accueil de la petite enfance. Ce sont surtout des travailleuses et travailleurs du non-marchand qui portent notre société à bout de bras. Ses missions sont vitales. Elle est la garante de l'émancipation par la formation, le bouclier social pour les plus fragiles et le moteur de notre rayonnement culturel et sportif.

Comme vous l'avez souligné, Monsieur le ministre-président, nous avons l'ambition de faire de Bruxelles une société épanouissante, solidaire et bienveillante. Face à un monde en mutation, le Collège choisit de répondre avec pragmatisme et responsabilité, en faisant du soutien aux personnes fragilisées une responsabilité fondamentale.

Monsieur le ministre-président, lundi, vous avez entamé votre Déclaration-Programme en réaffirmant votre pleine et entière détermination à faire de Bruxelles une terre d'ouverture, d'inclusion et d'émancipation. En plaçant au centre de toutes les politiques communautaires la lutte pour l'égalité et les droits des femmes, la lutte contre le racisme et les discriminations et la défense des personnes LGBTQIA+.

Ce n'est pas un détail, c'est un signal politique fort. À l'heure où les droits des femmes reculent, où l'on voit revenir en force les discours sexistes, notamment parmi les jeunes, où les discours de haine se banalisent, à l'heure où les minorités sont instrumentalisées, affirmer que la Région bruxelloise restera une terre d'inclusion et d'émancipation est un acte profondément politique et de résistance démocratique.

L'égalité ne se proclame pas, elle se vérifie dans la vie de celles et ceux qui subissent les discriminations au quotidien. Je trouve étrange de devoir rappeler que l'actualité, les rapports universitaires et les témoignages montrent bien que c'est une réalité et une urgence. Il n'y a pas à voir et à se questionner, comme certains pourraient le prétendre, mais à agir. C'est un problème auquel sont confrontés les Bruxelloises et les Bruxellois au quotidien.

Monsieur le ministre-président, dans votre déclaration, vous indiquez que l'égalité est un principe cardinal. D'ailleurs, elle ne constitue pas un chapitre isolé, elle traverse toutes les politiques publiques : école, santé, petite enfance, sport, culture et cohésion sociale.

Le message doit être clair : tolérance zéro face à toutes les formes de racisme, à l'islamophobie, l'afrophobie, l'asiaphobie, mais aussi l'antisémitisme, la xénophobie et toutes les autres formes de discrimination.

Nous soulignons le renforcement des structures d'hébergement pour les victimes de violences, y compris les femmes sans abri, ainsi que le maintien du soutien à Unia. C'est primordial, aujourd'hui, en Belgique.

Au cœur de cet accord, il y a aussi un concept qui nous rassemble : la cohésion sociale. Dans une ville aussi diverse que Bruxelles, la cohésion sociale n'est pas un luxe, c'est le ciment qui lie nos différents quartiers et prévient la fracture sociale.

Cela commence par l'école. Faire de la lutte pour l'accrochage scolaire une grande cause régionale, c'est reconnaître que le système doit mieux s'adapter aux réalités des jeunes. Bruxelles a besoin de toute sa jeunesse et aucun

parcours ne doit être disqualifié trop tôt par un système qui n'a pas su l'accompagner.

La cohésion sociale, ce sont aussi des politiques d'alphabétisation, l'accompagnement de citoyens et le travail de terrain par des opérateurs souvent fragilisés, mais indispensables. Pérenniser leurs moyens, stabiliser leurs missions, reconnaître leur expertise, c'est reconnaître que la solidarité se construit dans la durée et pas dans l'urgence permanente.

Pour que la cohésion sociale ne soit pas qu'un principe abstrait, il faut des services publics présents et respectés. Derrière chaque politique publique, dispositif ou accompagnement, il y a des femmes et des hommes qui incarnent l'intérêt général dans notre Région. Le service public est le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas. Pour le groupe socialiste, il est primordial de valoriser celles et ceux qui incarnent quotidiennement l'intérêt général. Le Collège s'engage à offrir aux agents un environnement de travail plus dynamique et épanouissant, qui permet également de réelles évolutions.

Pour beaucoup de Bruxellois, la première rencontre avec l'État a lieu dans des moments de grande fragilité, lorsqu'on cherche de l'aide ou des soins, et qu'on cherche à tenir bon. C'est pourquoi la question sociale et de la santé est aujourd'hui centrale : la santé est un droit, et pas un privilège. Cette question est au cœur des fractures qui traversent notre Région, car près d'un tiers des Bruxelloises et des Bruxellois sont exposés au risque de pauvreté. Cette réalité se traduit par des renoncements aux soins, des parcours administratifs complexes et une souffrance sociale et mentale trop souvent invisibilisée.

Face à cette situation, le Collège réaffirme sa volonté d'une politique de santé intégrée, garantissant l'accès effectif aux droits, à l'aide sociale et aux soins sur l'ensemble de notre territoire. Il entend simplifier le paysage social-santé bruxellois, renforcer la coopération entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, et rendre les dispositifs plus lisibles pour les usagers, notamment via des guichets uniques et des procédures simplifiées.

Le groupe PS sera particulièrement attentif à l'accès aux soins pour les femmes, les jeunes, nos aînés, les personnes en errance et les publics les plus précarisés.

Garantir l'accès à une première ligne de soins de proximité qualitatifs est fondamental. Nous saluons donc l'engagement clair de doubler le budget consacré à la promotion de la santé et à la prévention.

La crise sociale et la crise de la santé mentale sont intimement liées. Selon les derniers chiffres nationaux, près d'un jeune de 15 à 24 ans sur quatre souffre d'un trouble anxiodépressif. Ces dernières années, les comportements suicidaires et les hospitalisations pour tentative de suicide sont par ailleurs en hausse chez les jeunes.

Chez les femmes, le suicide est aujourd'hui l'une des premières causes de mortalité maternelle dans l'année qui suit un accouchement. Sachant que la majorité de ces drames surviennent après le retour au domicile, la santé mentale des femmes en post-partum n'est pas une question intime ou marginale, mais bien un enjeu majeur de santé publique et de responsabilité politique.

Ces signaux ne peuvent être ignorés. La situation de la santé mentale exige une réponse forte ; le renforcement des cadres des centres de santé mentale, avec une attention

particulière pour les jeunes, les femmes, les personnes en errance et nos aînés, est indispensable. Le soutien aux aidants proches et à la prévention du suicide l'est également.

L'attention portée à la santé sexuelle et genrée est essentielle : soutien aux services accueillant les personnes LGBTQIA+, lutte contre les mutilations génitales féminines, dépistage des cancers et meilleure prise en compte des enjeux de santé des femmes. Il est essentiel de l'écrire et d'agir sur ces questions, qui ont été invisibilisées pendant trop longtemps dans le secteur de la santé qui, comme tant d'autres domaines, a souvent été pensé par les hommes et pour les hommes.

Les centres de planning familial jouent un rôle central à ce niveau. Leur renforcement, l'amélioration de leur visibilité et les partenariats développés, entre autres dans la lutte contre la précarité menstruelle, seront donc essentiels.

S'il est un moment où l'on peut réellement prévenir les inégalités plutôt que tenter de les réparer plus tard, c'est celui des premiers mois de vie. L'accueil de la petite enfance est une question très concrète pour les familles bruxelloises. Elle l'est particulièrement pour les femmes, ces futures mères qui, parfois, avant même de découvrir le résultat positif du test de grossesse, sont déjà gagnées par l'inquiétude de savoir comment combiner travail, carrière et maternité, faute de places d'accueil pour les bébés, notamment dans le nord-ouest de la Région.

Consolider les places existantes et augmenter le nombre de places disponibles, y compris dans les entreprises, est donc une nécessité. Nous saluons l'engagement du Collège à contribuer à la création de nouvelles places à Bruxelles, en collaboration avec la Région et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

Cet accord reconnaît une réalité structurelle : la Région bruxelloise connaît des besoins spécifiques en matière d'accueil de la petite enfance. Y répondre conditionne la capacité des parents, et en particulier des mères, à exercer un emploi, à se former et à choisir librement leur parcours.

L'accueil des enfants en situation de handicap mérite aussi une attention spécifique. L'inclusion ne commence pas à l'école, mais dès les premiers mois de vie. Le travail de création d'un guichet unique de la petite enfance, mené conjointement avec l'ONE, la VGC et Kind en Gezin, va dans le bon sens. Simplifier les démarches et rendre l'offre plus lisible, c'est aussi reconnaître la charge mentale qui pèse sur les familles.

Enfin, le développement de la formation professionnelle des intervenantes et des intervenants ainsi que des programmes pédagogiques de qualité dans les crèches est essentiel et reste une mission primordiale. Et là, je pense à certains débats que nous avons en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au-delà des politiques de soins et d'accueil, il y a tout ce qui permet de créer du lien, de prévenir l'isolement, de renforcer la santé physique et mentale tout au long de la vie. Le sport est alors bien plus qu'une activité de loisirs. C'est un espace de rencontres, d'émancipation, de santé, de cohésion sociale. À travers votre déclaration, vous soulignez l'ambition de rendre chaque infrastructure accessible à toutes et à tous. Pour nous, socialistes, l'accès au sport doit être un droit effectif sans barrières financières. Le Collège indique en outre qu'il renforcera l'accès au sport indépendamment du genre, du handicap ou de l'âge. Nous saluons la volonté de

lutter contre le racisme et les violences sexuelles dans le sport.

Par des synergies avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, la volonté de mieux valoriser les sportifs bruxellois de haut niveau et en particulier les athlètes féminines, va également dans le bon sens. La reconnaissance et la visibilité doivent être au rendez-vous. Si je peux rejoindre ma collègue d'Ecolo, il faut veiller à ce que l'accès au sport soit effectif autant pour les femmes que pour les hommes. Je pense que le reste de la déclaration montre bien cette volonté.

L'optimisation de l'utilisation des espaces sportifs, notamment dans les écoles du réseau de la Commission communautaire française en dehors du temps scolaire, permettra de mieux utiliser les espaces existants et d'ouvrir davantage ces lieux sur les quartiers.

Après avoir parlé du bouclier social, il est temps de parler de ce qui fait grandir une société : la formation, l'école, le travail, la culture et le droit effectif à l'inclusion des personnes en situation de handicap. C'est tout l'enjeu de l'intervention de ma collègue Isabelle Emmery.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS et du gouvernement)

Mme Isabelle Emmery (PS).- Comme ma collègue Leila Agic l'a rappelé avec force et expertise, la Commission communautaire française n'est pas une institution lointaine. Proche et concrète, elle est présente dans les quartiers, les écoles, les centres de formation et les associations. Pour beaucoup de Bruxelloises et de Bruxellois francophones, la Commission communautaire française est tout simplement la porte d'entrée vers un meilleur avenir.

À travers cette Déclaration-Programme, la Commission communautaire française continue à ouvrir des chemins vers la formation, l'emploi, l'inclusion, la culture et la dignité. Le ministre-président l'a rappelé : notre premier capital, c'est l'humain. Le groupe PS est profondément convaincu que chaque Bruxellois doit avoir la possibilité de se former, d'apprendre, de travailler et de trouver sa place dans la société.

Tout commence par la formation. En effet, une formation peut changer une vie : elle donne confiance et ouvre des portes. Quand nous parlons de la formation professionnelle à Bruxelles, il est essentiel que nous nous concentrons sur sa réalité. Il ne s'agit pas d'un flux administratif ou d'un simple indicateur, il est question de femmes et d'hommes qui tentent de reprendre pied, qui ont eu une trajectoire fragilisée et qui cherchent une deuxième chance.

À Bruxelles, beaucoup de chercheurs d'emploi sont peu qualifiés ou éloignés de l'emploi depuis longtemps. Dans ces conditions, certains parcours prennent du temps, non pas par inefficacité, mais parce que former implique d'abord de remobiliser, de remettre à niveau, d'apprendre la langue et de reconstruire des compétences. L'apprentissage demande du temps, mais permet de reconstruire la confiance.

Il serait erroné de réduire la formation à une insertion rapide à tout prix. Ce que nous voulons, c'est une insertion durable. Avec les réformes du chômage en cours, qui vont s'amplifier, l'enjeu est majeur. Sans un investissement fort dans la formation professionnelle, on risque simplement de déplacer le problème vers l'aide sociale. La formation professionnelle

n'est pas une chaîne de production, mais un levier d'émancipation. Notre responsabilité est claire : former mieux, insérer durablement et ne laisser personne de côté.

Venons-en à l'enseignement. L'école de la Commission communautaire française est une école d'opportunités, qui prépare à la vie. Nous continuerons à valoriser nos filières d'excellence, notamment les métiers de bouche, et à renforcer le rôle du campus du CERIA. Mais l'enseignement est aussi un ancrage dans la réalité économique et dans le territoire. Ces dernières années, une véritable synergie s'est développée entre le campus du CERIA et le monde économique. L'installation d'un bâtiment de citydev.brussels à proximité, qui héberge des entreprises particulièrement dynamiques dans le secteur, en est une illustration concrète. L'une d'entre elles a d'ailleurs reçu récemment la visite de la ministre fédérale des Classes moyennes, des Indépendants et des PME, ce qui témoigne de l'intérêt que suscitent ces initiatives. Je me tiens d'ailleurs à la disposition des gourmands, puisque je ne peux pas faire de publicité dans mon intervention, pour divulguer cette bonne adresse à Anderlecht.

(Exclamations)

Dès que l'on parle de choses gourmandes, cela s'agite !

(Rires)

Cette proximité entre lieux de formation et entreprises crée de vraies opportunités pour les étudiants et pour l'économie locale.

Nous avons également déjà avancé dans l'ouverture des infrastructures culturelles et sportives à l'extérieur du campus. C'est une dynamique que nous souhaitons encore renforcer, car un campus qui vit avec son quartier profite à toute la population. C'est aussi un atout important pour ma commune, dont la population ne cesse d'augmenter et qui a besoin d'espace, d'activités et de lieux de rencontre.

Soutenir l'école, c'est aussi soutenir les enseignants. C'est pourquoi nous mettons en place un accompagnement renforcé pour celles et ceux qui débutent dans le métier. Un enseignant soutenu, c'est une école plus forte.

Il y a aussi des réalités très concrètes, parfois invisibles, mais essentielles. Le transport scolaire en fait partie. Derrière ce sujet, il y a une question simple : « Chaque enfant peut-il réellement aller à l'école dans de bonnes conditions ? ». Pour y répondre, le Collège veut améliorer la régularité, la communication avec les parents et utiliser le numérique pour rendre ce service plus fiable et plus humain. En effet, l'accès à l'école ne doit jamais dépendre d'un problème de mobilité.

Nous parlons aussi d'inclusion, pas en théorie, mais dans la réalité. Une ville juste est une ville qui inclut tout le monde. Nous réaffirmons donc un principe clair : les personnes en situation de handicap doivent pouvoir choisir leur lieu de vie et leurs colocataires. C'est la raison pour laquelle nous poursuivons le développement de la Maison de l'autisme sur le site Usquare pour mieux accompagner les familles et les professionnels.

L'inclusion ne se proclame pas, elle se construit. Mais l'inclusion touche aussi la réalité des familles qui vivent le handicap au quotidien. Nous devons mieux accompagner les personnes autistes et leurs proches. C'est pourquoi nous insistons sur l'adoption de bonnes pratiques d'accompagnement pour l'autisme, dans la continuité de la

résolution adaptée en 2019 et que le groupe socialiste a portée.

Je voudrais également parler des aidants proches. Trop de parents sont contraints d'accompagner leur enfant lourdement handicapé jour et nuit, souvent au prix de leur emploi et de leur sécurité sociale. C'est pourquoi nous avons voté des résolutions dans cette même assemblée et à la Commission communautaire commune, pour demander la suspension de la réforme du chômage et la mise en place d'un véritable statut pour les aidants proches, avec de vrais droits sociaux.

Bien entendu, la programmation d'ouverture de services et de places d'accueil adaptées reste une revendication centrale du secteur du handicap. Nous devons avancer sur ce point essentiel pour les familles.

Je souhaite également dire un mot sur les entreprises de travail adapté (ETA). En Région bruxelloise, elles permettent à plus de 1.400 personnes en situation de handicap d'accéder à un emploi stable, valorisant et encadré. Dans le contexte actuel, leur rôle est plus important que jamais. C'est dans ce cadre qu'une proposition de résolution parlementaire transpartisane a été élaborée pour renforcer et moderniser le secteur des ETA. Nous en sommes les initiateurs et signataires. Ce texte vise notamment à soutenir la viabilité économique des ETA, à accompagner leur diversification et à renforcer leur mission sociale d'inclusion professionnelle.

Je tiens à remercier tout particulièrement Cécile Vainsel pour la démarche essentielle qu'elle a entreprise et dirigée. Il s'agit d'un travail sérieux, collectif et, surtout, nécessaire pour l'avenir du secteur.

La culture fait, elle aussi, partie de ce projet de société. Une ville qui vit est une ville qui crée, partage et s'ouvre. Nous voulons une culture accessible à tous et toutes. L'élargissement de l'accès aux musées et aux théâtres pour les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) est une mesure importante, mais elle vient compléter le dispositif « Article 27 » qui, depuis des années, rend l'accès à la culture concrètement possible. Grâce à ce dispositif, des milliers de personnes peuvent accéder à des spectacles, des expositions ou des événements culturels à un tarif abordable.

Cette ambition commence aussi à l'école. À Bruxelles, le programme « La Culture a de la classe » permet depuis longtemps de créer des ponts entre les écoles et les acteurs culturels, par le biais de rencontres avec des artistes, de la découverte de lieux culturels et de projets menés en classe avec des institutions ou des compagnies. D'une certaine manière, ce programme a anticipé l'esprit du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), qui permet à chaque élève de construire, tout au long de sa scolarité, un parcours culturel.

La culture, à Bruxelles, c'est aussi l'énergie de sa jeunesse. La culture urbaine est aujourd'hui un phénomène majeur, qui s'exprime dans la musique, la danse, les arts visuels ou l'art urbain, et contribue à faire de Bruxelles une ville culturelle qui vit, innove et attire le regard à l'international. Par conséquent, nous devons continuer à soutenir ces formes d'expression culturelle en leur donnant des espaces, de la reconnaissance et des perspectives, notamment à travers des projets dédiés à la jeunesse.

Enfin, j'aborderai le secteur du non-marchand, car derrière ces politiques, il y a des femmes et des hommes, des travailleurs souvent discrets, mais indispensables. Ce sont eux qui maintiennent le lien social, accompagnent, soutiennent et ne lâchent jamais.

Le Collège a fait le choix clair de sortir ce secteur de la précarité. Il entend privilégier les financements structurels pluriannuels et conclure un protocole d'accord 2026-2029 pour renforcer l'attractivité des métiers et la qualité de l'emploi. Cette Déclaration-Programme n'est pas un simple texte politique, c'est une direction, une vision et une responsabilité.

Pour nous, socialistes, gouverner la Commission communautaire française n'est pas uniquement gérer une institution. C'est prendre soin d'un tissu humain et soutenir celles et ceux qui maintiennent la société debout. Je veux rendre hommage aux travailleurs des associations, aux éducateurs de rue, aux soignants, à toutes celles et ceux qui, chaque jour, font vivre la solidarité à Bruxelles. Ce sont eux qui font vivre la Commission communautaire française et donnent un visage à nos politiques.

À travers la Déclaration-Programme, nous leur disons une chose simple : nous serons à leurs côtés. En renforçant la Commission communautaire française, nous renforçons ce qui fait la force de la Région bruxelloise : la solidarité, la dignité et l'espoir.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes PS et MR,
ainsi que sur les bancs du Gouvernement)*

Mme Cécile Jodogne (DéFI).- La Commission communautaire française est une institution mal connue, souvent mal considérée, alors qu'elle remplit des fonctions et des missions qui touchent au quotidien de très nombreux Bruxellois et Bruxelloises francophones et singulièrement les plus vulnérables.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec la grande majorité des enjeux et priorités que vous nous avez présentés dans votre accord de majorité. Mais avant de réagir sur les différentes compétences exercées, je voudrais aborder trois points transversaux : budget, fonction publique et synergies.

Le plus grand défi qui se présente est celui des politiques de la Commission communautaire française, donc de son budget. Vous n'en dites rien ou presque et aucune trajectoire budgétaire n'est présentée. Allez-vous pouvoir élaborer un budget pour 2026 et permettre à l'administration, aux écoles et aux très nombreuses institutions et associations d'avoir des perspectives plus claires et surtout plus stables ? Ou allons-nous devoir voter une nouvelle période de douzièmes provisoires en avril ?

Vous nous parlez de mobiliser le patrimoine foncier de la Commission communautaire française et sans doute y a-t-il là des rationalisations à faire. Mais il y a aussi des investissements nécessaires tant dans les écoles que dans le bâtiment de la rue des Palais. Il est occupé depuis près de vingt-cinq ans sans aucune rénovation et une optimisation de l'espace pour mieux répondre à une généralisation du télétravail partiel serait pertinente. Il est donc peu probable que ce soit sur ce patrimoine immobilier que la Commission communautaire française puisse réaliser des économies.

Quelles seront les autres pistes ? Comment ne pas fragiliser les institutions et les acteurs du non-marchand ? Voilà les questions que mes prédécesseurs et moi-même nous posons tous.

S'agissant de la fonction publique et pour mener à bien vos politiques respectives, les membres du Collège pourront compter sur une administration compétente, mais inquiète.

Certes, il est essentiel de poursuivre les évaluations, mais aussi de les faire évoluer, pour mieux tenir compte du télétravail, des enjeux prioritaires que vous choisirez et des résultats attendus.

Dans le contexte budgétaire difficile, il sera essentiel d'analyser les différents projets et missions au regard du personnel qui s'y consacre et de les réaffecter le cas échéant là où cela s'avère nécessaire. Il faut en effet éviter une charge de travail disproportionnée entre les départements ou les services et veiller à ce qu'elle soit affectée aux priorités.

Le troisième point que j'aimerais mettre en exergue est celui des synergies que vous souhaitez développer entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune principalement, mais pas exclusivement. De nombreuses synergies existent déjà entre ces deux institutions, que ce soit en cohésion sociale, pour le transport médicosanitaire, le secteur non marchand – qui bénéficie d'ailleurs d'un tel accord entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune –, ou encore le plan social-santé intégré (PSSI).

La mutualisation et la coordination des moyens sont indispensables, mais elles doivent s'accompagner d'une lisibilité pour les bénéficiaires et pour les institutions. J'ai remarqué quelques confusions, volontaires ou non, entre les compétences de la Commission communautaire française et celles de la Commission communautaire commune dans le contexte de votre accord.

Ce qui doit guider ces synergies, c'est aussi la subsidiarité : chaque politique doit être coordonnée et/ou menée par le niveau de pouvoir ou l'organisme le plus adéquat et efficace pour atteindre les résultats attendus. À ce sujet, être à l'écoute des acteurs concernés est essentiel, mais vous n'en parlez pas beaucoup.

Je ne vais pas aborder toutes les compétences, mais les constats principaux sont identiques : beaucoup de bonnes intentions, peu de priorités affirmées et clairement exprimées, et pas de budget dédié. Mais n'en doutez pas, nous interpellons chacune et chacun d'entre vous dans les prochains mois sur toutes vos compétences.

En cohésion sociale, le secteur associatif et les services communaux, très riches à Bruxelles, se plaignent de la complexité du décret, et surtout du manque de moyens pour une coordination indispensable à l'efficacité et à la complémentarité. Une simplification de ce décret est donc nécessaire.

Nous saluons l'attention renforcée à l'accompagnement scolaire et citoyen, à l'apprentissage du français et à l'alphabétisation, qui sont essentiels pour donner toutes leurs chances aux jeunes et moins jeunes afin qu'ils trouvent leur place dans notre Région. Veiller à une approche conjointe avec les initiatives régionales, et le cas échéant communales, a tout son sens.

La santé est aussi un facteur de cohésion sociale, mais dans ce domaine, c'est bien la promotion de cette dernière qui est pleinement une compétence de la Commission communautaire française, la prévention relevant aujourd'hui majoritairement de la Commission communautaire commune. L'accord du Collège met en avant la cohésion sociale, l'égalité entre les citoyens et la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et toute discrimination, qu'elle soit d'origine, de handicap, de condition sociale, de genre ou d'orientation sexuelle. Elle met en avant également la lutte contre les violences sexistes et

sexuelles, et promeut l'inclusion. On ne pouvait en attendre moins, mais nous aurions aussi aimé y voir écrit noir sur blanc la lutte contre l'islamophobie.

Une nouvelle fois, le texte reste néanmoins très général : prise en considération dans l'ensemble des politiques, poursuite des actions coordonnées avec les autres niveaux de pouvoir, sensibilisation intensifiée, approche intégrée de la dimension de genre et budgétisation liée au genre. Qu'en est-il de l'identification des inégalités systémiques et ethniques, ainsi que de la formation des professionnels ? De nombreuses autres questions ne sont pas évoquées dans votre Déclaration-Programme.

Le soutien aux structures d'hébergement et la création de nouvelles places dépendent, eux, plutôt de la Commission communautaire commune. Il ne faut pas oublier la responsabilité du gouvernement fédéral dans le manque de gestion de la crise de l'accueil et ses conséquences sur le public vulnérable, qui se retrouve à la rue. La mise en œuvre de ces politiques importantes nécessitera la détermination d'objectifs et d'indicateurs, mais surtout des financements dédiés et des engagements opérationnels plus détaillés. J'espère que des clarifications seront fournies rapidement.

Dans votre accord de majorité, c'est dans le domaine du social et de la santé que la volonté de renforcer les synergies avec la Commission communautaire commune est la plus affirmée, avec la politique liée au handicap. Le PSSI restera donc au cœur de la politique sociosanitaire. Toutefois, les besoins financiers nécessaires pour que ce plan puisse se développer pleinement seront importants – pour ne pas dire énormes. Qu'en sera-t-il de la programmation et des engagements pris pour de nouvelles implantations de centres social-santé intégrés, comme celui de la rue Dupont à Schaerbeek ? Que penser du déploiement de ce plan sur tout le territoire ? Quel est le budget spécifiquement affecté au PSSI ?

Il convient par ailleurs de souligner le travail important d'un acteur apparemment oublié : l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale. Il est chargé de la gouvernance et de la coordination, de la détermination des axes stratégiques, des évaluations, des plans opérationnels en collaboration avec la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et tous les acteurs du secteur social-santé.

L'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale actualise régulièrement l'offre existante et sa cartographie. Vous disposez là d'un outil et d'un opérateur performant qu'il s'agit de soutenir.

Le renforcement de la première ligne – notons que vous n'évoquez pas les maisons médicales –, l'accompagnement des publics précarisés, les centres de planning familial, l'aide aux personnes, les centres de santé mentale ou la lutte contre les assuétudes sont autant d'enjeux et d'acteurs essentiels dans un contexte d'augmentation de la précarité et de fragilisation de la santé mentale des jeunes, mais aussi de saturation, de fatigue et de sous-financement des structures, de manque d'attractivité des emplois, donc de pénurie.

Pour mieux lutter contre les assuétudes, il faut une politique intégrée alliant santé publique, prévention, réduction des risques, accompagnement et travail sur les autres déterminants de la santé, avec une vraie coordination entre les différents acteurs. Vous en avez parlé, mais il n'y a pas un mot sur les salles de consommation à moindre risque ni sur la prévention, pourtant essentielle, en milieu scolaire, spécifiquement en ce qui concerne les assuétudes.

L'accord de majorité veut soutenir, renforcer, développer tous azimuts, et à raison, dans un monde idéal. Mais avec quels financements ? Quelles seront les marges budgétaires ? Comment les priorités et les choix vont-ils être opérés ?

Concernant l'enseignement, nous pouvons nous réjouir de la contribution de la Commission communautaire française au développement d'une offre scolaire diversifiée. Il est important que l'ensemble de ces établissements soient promus à leur juste valeur et pour leurs spécificités pédagogiques, afin de renforcer leur attractivité et d'offrir à plus de jeunes un enseignement leur permettant de s'épanouir dans leur vie professionnelle.

Si il nous paraît pertinent de procéder à une évaluation régulière des filières, j'imagine que vous ne visez en l'espèce que le seul enseignement pour adultes. Il en va de même pour ce qui concerne une éventuelle relocalisation d'établissements.

Par ailleurs, vous déclarez être particulièrement attentif à la lutte contre le décrochage scolaire, tant à l'échelon du gouvernement régional qu'à celui du Collège de la Commission communautaire française. C'est effectivement essentiel. Mais quelles actions prioritaires entendez-vous mener pour cette louable perspective ? Ici non plus, vous ne fournissez aucune budgétisation.

Les services de la Commission communautaire française organisent le transport scolaire quotidien de près de 3.300 élèves présentant des besoins spécifiques et fréquentant l'enseignement spécialisé en Région de Bruxelles-Capitale. Le budget annuel qui y est consacré s'élève à 14 millions d'euros. Une cinquantaine d'implantations scolaires sont ainsi desservies grâce au soutien de quelque 220 accompagnateurs bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée et à une vingtaine de sociétés de transport.

Depuis 2022, l'organisation de ce service a connu d'importants dysfonctionnements – nous avons déjà évoqué ce sujet –, avec des conséquences sur de très nombreuses familles, enfants et établissements scolaires. Pénurie de chauffeurs et de bus, imprévisibilité des trajets et problèmes d'assurance pour certains chauffeurs, tout cela a considérablement aggravé le quotidien de nombreux parents. Prendrez-vous des mesures spécifiques pour assurer un fonctionnement correct de ces services ?

Les entreprises de travail adapté (ETA) semblent avoir reçu toute l'attention de votre Collège, lequel nourrit de grandes ambitions pour ce secteur. Si nous ne doutons pas de la sincérité de vos engagements, pour DÉFI, trois chantiers sont prioritaires :

- la transformation du quota des travailleurs des ETA en équivalents temps plein afin de mieux coller à la réalité des temps de travail ;
- l'octroi de plus d'autonomie aux ETA dans la gestion de leurs moyens humains et d'encadrement ;
- le défi du vieillissement des travailleurs en situation de handicap dans les ETA.

Enfin, engageons-nous collectivement, en tant que membres du pouvoir exécutif, parlementaires et personnel administratif, à tous les niveaux de pouvoir, à rencontrer les quotas d'emploi de personnes en situation de handicap qui sont imposés au secteur public. Il faut reconnaître que ces quotas sont insuffisamment rencontrés aujourd'hui encore. Il en va de notre cohérence et de notre légitimité.

Toujours en matière de handicap, nous parlons ici d'inclusion, d'accessibilité et de participation. Pourtant, le quotidien n'est pas rose pour les personnes en situation de handicap et pour leurs familles. Les listes d'attente pour les services d'accompagnement sont longues, les infrastructures restent insuffisamment accessibles et le soutien aux aidants proches demeure très précaire, c'est le moins que l'on puisse dire.

L'inclusion ne peut être un slogan. Elle exige des budgets indexés, une planification des places et une politique ambitieuse d'accessibilité universelle. L'achèvement du cadastre de l'offre de services et de l'étude des besoins en matière d'accueil de jour, d'hébergement et de répit était déjà au programme de la précédente déclaration de politique générale. Or, le manque criant de solutions d'accueil pour les personnes en situation de handicap de grande dépendance, les normes d'encadrement et le statut des aidants proches réclament toujours et impérativement des réponses concrètes. Ceci sans parler du vieillissement des personnes accueillies en centres de jour ou d'hébergement ou travaillant dans des entreprises de travail adapté.

Vous évoquez à juste titre un besoin de coopération entre les administrations, mais ce sont les structures elles-mêmes qui doivent travailler de manière décloisonnée. Les maisons de repos ne sont pas pleines et leur personnel n'est pas formé au handicap. Par ailleurs, les centres de jour et d'hébergement ne sont pas équipés pour prodiguer des soins médicaux. Pourquoi ne pas créer des entités hybrides, entre maisons de repos et de soins, avec des éducateurs spécialisés, spécifiquement dédiés aux personnes en situation de handicap vieillissantes requérant des soins médicaux spécifiques ?

Un tel décloisonnement au sein des structures relevant de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française bénéficierait à toutes les parties et permettrait également aux centres de jour et d'hébergement de libérer des places dont tant de jeunes adultes en situation de grande dépendance ont un impérieux besoin.

Concernant le secteur non marchand, les objectifs annoncés – stabilité financière en privilégiant les agréments et en réduisant le recours aux subventions facultatives, évaluation systématisée et uniformisée, soutien de projets innovants – sont louables. Cependant, les moyens alloués sont de nouveau passés sous silence, de même que le calendrier de mise en œuvre, alors même que les associations ont maintes fois, et a fortiori ces derniers mois, souligné à quel point la prévisibilité est essentielle.

Pour de très nombreux organismes et associations de la Commission communautaire française, les années 2024 et 2025 ont été périlleuses, vu l'incertitude politique, les douzièmes provisoires, le gel des subsides et l'absence de décisions dans le cadre de nombreux projets. Certains ont été contraints de se séparer de collaborateurs et de réduire certaines missions, voire d'en supprimer.

Vous voulez stabiliser la situation des associations en généralisant soit les agréments prévus dans les décrets (ambulatoire, promotion de la santé ou encore inclusion), soit les conventions pluriannuelles. Notons toutefois que plus de 90 % du budget de subventions de la Commission communautaire française sont déjà alloués de la sorte.

Quant au protocole d'accord que vous souhaitez conclure en 2026 déjà, nous espérons qu'à l'instar de l'actuel, il sera

commun avec celui de la Commission communautaire commune.

Nous partageons le souci d'offrir une stabilité aux associations, à leur personnel et à leurs projets. Toutefois, vu la situation financière difficile, il faudra opérer des choix et privilégier les missions qui répondent aux priorités fixées par le Collège. Or, celles-ci n'ont pas été précisées.

J'aurais aimé vous parler de formation, de petite enfance, de sport et de culture. N'en doutez pas, nous y reviendrons.

Chers membres du Collège, au début de mon intervention, je vous ai parlé de trois thématiques transversales importantes : la fonction publique, les synergies et le budget, ce dernier point constituant un fameux écueil.

Je terminerai par souligner un autre écueil : le temps. Il ne reste que trois ans à votre Collège pour mettre en place vos projets et espérer voir les premiers résultats en 2029. Autant dire qu'il est important de ne pas se lancer dans de nouvelles études, cartographies ou programmations. Il en existe déjà beaucoup. On peut citer l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, mais aussi le rapport sur l'état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale. Il sera important d'analyser les rapports existants et de décider où les transformations seront les plus porteuses de sens et d'efficacité, au service de tous les Bruxellois et de toutes les Bruxelloises francophones.

Monsieur le ministre-président, trois ans, c'est très court. Peut-être faudra-t-il être modeste mais volontaire et travailler sur ce qui doit et peut être amélioré ou complété, sans modifier pour autant les décrets ou se lancer dans de grands chantiers.

Je l'ai dit d'entrée de jeu : nous ne pouvons qu'acquiescer à la grande majorité des enjeux et défis que vous mettez en avant dans votre accord de majorité. Cependant, nous restons sur notre faim sur les priorités, les mesures concrètes, les financements et la mise en œuvre de vos politiques. Espérons que cela se clarifiera rapidement pour les nombreux acteurs et bénéficiaires bruxellois, en attente depuis 613 jours.

Domage que M. Dilliès ne soit plus là, mais j'oserais conclure, dans cette enceinte francophone, par : « We zullen zien ». Effectivement, nous verrons !

(Applaudissements sur les bancs des groupes DéFI et Ecolo)

Mme Marie Cruysmans (Les Engagés).- Après de longs moins d'attente, nous arrivons enfin à l'aboutissement d'un processus politique particulièrement éprouvant. Il s'agit d'un moment important, car marquant la fin d'une période d'incertitude et, avec lui, un soulagement réel. Un soulagement pour Bruxelles, bien sûr, mais surtout pour ceux qui, sur le terrain, n'ont jamais eu le luxe d'attendre. Je pense aux travailleurs des secteurs du social et de la santé, de la formation professionnelle, de la petite enfance, du handicap, du sport, de la culture, du non-marchand, et à ceux qui font appel à leur aide au quotidien. Pendant que nous cherchions un cap, ils ont continué à soutenir, accompagner, soigner, former.

Nous savons à quel point les associations ont été contraintes d'agir dans l'incertitude et dans le doute, et combien elles se sont battues pour sauver l'emploi et l'activité. Nous mesurons

l'absolue nécessité de l'aide qu'elles apportent au quotidien à des milliers de citoyens.

Nous tenons à les remercier et nous les saluons sincèrement pour leur résilience, leur combativité et leur présence auprès des plus fragiles. En effet, si Bruxelles tient debout, c'est en grande partie grâce au travail remarquable que livrent ces associations, avec courage et ténacité, avec bienveillance et humanité.

Aujourd'hui, nous sommes soulagés et fiers de pouvoir présenter non seulement une équipe ministérielle de plein exercice, mais aussi une feuille de route et une vision à long terme ambitieuse, courageuse et réaliste. Notre groupe collaborera pleinement avec nos partenaires et l'ensemble de ce Parlement, pour mettre en œuvre cette déclaration de politique communautaire et assurer un meilleur avenir pour les Bruxelloises et les Bruxellois.

Un mot tout d'abord sur le contexte budgétaire. Bruxelles a, comme le reste du pays, subi de plein fouet les crises successives des dernières années : sanitaire, énergétique, migratoire et géopolitique. Ces crises ont considérablement accru les besoins en matière de gestion d'urgence sociale et d'aide aux personnes. Elles ont augmenté la pression sur les dépenses sociales et de santé. Cette situation budgétaire nous impose de faire des choix clairs, responsables et durables.

Aujourd'hui, notre responsabilité est double : garantir la soutenabilité des finances de la Cocof et préserver l'essentiel, c'est-à-dire les politiques tournées vers les personnes, vers l'humain. Car derrière les budgets, il y a des réalités de vie, des jeunes en décrochage scolaire, des aînés en perte d'autonomie, des personnes en situation de handicap, des familles précarisées ou sans chez-soi, des victimes de discriminations. Nous voulons soutenir ceux qui en ont le plus besoin tout en promouvant l'émancipation et l'autonomie.

La poursuite de cet objectif requerra une gestion rigoureuse et une modernisation de l'administration publique.

Gestion budgétaire rigoureuse d'abord. Le Collège s'engage, dans les compétences qui sont les siennes, à travailler à une rationalisation des services et des administrations, à une simplification des procédures et à une meilleure coordination entre entités fédérées et entre opérateurs, en vue de créer des synergies et de mutualiser les ressources. La rigueur n'est pas une fin en soi, elle est un moyen d'agir mieux. Rationalisation, simplification et coordination permettront de dégager des marges pour renforcer l'inclusion et la cohésion sociale, lutter contre les fractures sociales et numériques, et améliorer l'accès aux droits.

Moderniser l'administration ensuite, offrir aux agents un environnement de travail plus dynamique et épanouissant, améliorer les perspectives de carrière, développer une culture de l'évaluation afin d'améliorer la qualité du service au citoyen.

J'en viens au volet de la cohésion sociale, de l'égalité et de l'inclusion. Dans une Région aussi cosmopolite que Bruxelles, la cohésion sociale n'est pas une vague expression. C'est une condition fondamentale du vivre-ensemble, de l'insertion socioprofessionnelle et de l'émancipation. La priorité sera donnée à l'accompagnement scolaire et citoyen, ainsi qu'à l'apprentissage du français et à l'alphabétisation, véritables clés d'émancipation. Car

maîtriser la langue, c'est se donner la possibilité d'accéder à l'éducation et à l'emploi, de comprendre ses droits et de participer pleinement à la vie sociale et sociétale.

Bruxelles est aussi la Région du pays la plus touchée par le décrochage scolaire. La lutte contre ce décrochage sera une priorité, et les moyens consacrés à l'accompagnement scolaire renforcés. Parce qu'un jeune qui décroche, ce n'est pas un échec individuel, c'est un échec collectif.

La réduction de la fracture numérique sera également une priorité. Aujourd'hui, être exclu du numérique, c'est en réalité être exclu de tout. Les moyens alloués à la cohésion sociale et aux opérateurs agréés seront pérennisés. Ici aussi, nous soutenons une meilleure coordination entre les acteurs et une évaluation objective des besoins pour garantir une offre cohérente et efficace.

Égalité et inclusion seront résolument des priorités transversales. Racisme, xénophobie, antisémitisme, discriminations liées à l'origine, au genre, au handicap ou à la condition sociale, violences sexistes et sexuelles, rien de tout cela n'a de place dans notre société. Notre volonté est claire : lutter contre toute forme de discrimination et intégrer systématiquement l'égalité dans chacune de nos politiques.

La prévention sera un axe central de ce combat. Elle commence dès l'école et se poursuit tout au long de la vie, parce que l'égalité s'apprend, le respect se construit et l'inclusion se pratique au quotidien. Prévenir, c'est aussi protéger concrètement. La sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles sera intensifiée, notamment par un soutien renforcé aux structures d'hébergement et d'accompagnement des victimes, en collaboration avec la Commission communautaire commune et les communes.

La ligne d'écoute dédiée aux violences conjugales sera évaluée, et ses moyens adaptés aux besoins. Enfin, nous accorderons davantage d'attention à l'accompagnement des auteurs. Pour Les Engagés, une telle prise en charge est nécessaire afin d'éviter la récidive, protéger les victimes et favoriser la prise de conscience et la réinsertion. Cela implique des moyens stables, un travail coordonné avec les autres niveaux de pouvoir, la garantie d'un financement stable d'Unia et de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, pour les compétences de la Cocof, et une évaluation systématique de l'impact des politiques publiques sur l'égalité.

Enfin, les concepts d'approche intégrée de la dimension de genre (*gender mainstreaming*) et de budgétisation liée au genre (*gender budgeting*) seront systématiquement appliqués. Pour toute politique, la question doit se poser de savoir si elle réduit réellement les inégalités.

Les politiques du sport et de la culture, loin d'être accessoires, sont des moteurs de cohésion sociale. Le sport favorise la santé, la rencontre et l'inclusion. Il doit être accessible à tous, indépendamment du revenu, du genre, du handicap ou de l'origine. À cet égard, le soutien au handisport et au sport pour les seniors, ainsi que l'attention portée au public LGBTQIA+, vont en ce sens.

Les aides publiques, quant à elles, devront être liées à des critères d'accessibilité financière, d'inclusion et d'ouverture. Mieux cartographier l'offre et optimiser les infrastructures existantes doivent permettre de tenir cette ligne claire : un sport accessible à tous, dans un contexte budgétaire contraint.

La culture, elle aussi, est essentielle. La culture est langage et expression, elle questionne et bouscule, elle suscite l'émotion et le débat, elle est un lieu de rencontre et de convivialité. La crise sanitaire a rappelé son caractère essentiel.

Soutenir la création artistique et garantir un véritable droit d'accès à la culture, notamment pour les publics fragilisés, est une ambition que nous partageons pleinement. Cela passe par une série d'engagements : élargir les dispositifs d'accès à la culture aux bénéficiaires de l'intervention majorée ; renforcer la médiation culturelle dans les écoles ou auprès des aînés ; et encourager une juste rémunération des artistes.

Nous saluons également la volonté d'intensifier le soutien aux bibliothèques, à la promotion de la lecture et à la danse, qui sont souvent des secteurs sous-financés, ainsi que l'intégration des nouvelles technologies et le soutien à la culture urbaine, qui est le reflet de la créativité et de la diversité bruxelloise.

La mise en place d'un guichet unique pour les artistes, la simplification des procédures d'accès aux aides et aux subsides, ainsi que le renforcement des collaborations entre entités fédérées permettront de mieux soutenir le secteur et de mutualiser les ressources.

Enfin, le projet de maison des cultures urbaines et la création de prix valorisant l'innovation et le rayonnement international soutiennent le dynamisme d'une culture bruxelloise ouverte sur le monde. Bruxelles regorge de talents. Nous voulons les mettre en avant et créer les conditions d'une démocratie culturelle réelle.

J'en viens au volet social-santé, qui est une priorité pour Les Engagés. Dans un contexte dans lequel près d'un tiers des Bruxellois sont exposés au risque de pauvreté, les politiques sociales et de santé doivent gagner en lisibilité et en efficacité. Notre volonté est claire : simplifier pour mieux protéger.

La déclaration confirme l'ancrage dans le plan social-santé intégré, fondé sur l'intégration des services, le décloisonnement et l'approche territorialisée. Nous soutenons cette logique : clarifier et rationaliser l'offre sur la base d'une cartographie des services, renforcer la coopération entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, créer des guichets uniques, encourager le partage de données, répondre à une priorité que nous défendons, partir des besoins réels des personnes et non des cloisonnements institutionnels. Le budget consacré à la promotion de la santé et à la prévention sera doublé. C'était une volonté ferme des Engagés, car mieux vaut prévenir que guérir.

Investir davantage dans la prévention, notamment en santé mentale, est aussi un choix de bon sens. Prévenir, c'est éviter des souffrances humaines et des coûts futurs. Dans cette logique, le gouvernement renforcera le soutien à l'aide et aux soins à domicile afin de favoriser l'autonomie et le maintien chez soi, tout en améliorant l'accès à la première ligne de soins, mieux répartie, en tenant compte des réalités des quartiers.

Les missions et le cadre du personnel des centres de santé mentale seront élargis pour répondre plus efficacement aux besoins croissants, avec une attention particulière aux femmes, aux jeunes, aux personnes en errance et aux personnes âgées. Le soutien aux aidants proches, la prévention du suicide, l'attention à la santé sexuelle et aux enjeux de santé des femmes, ainsi que la lutte contre les

assuétudes seront également renforcés, à travers une approche fondée sur la santé publique.

L'ensemble s'inscrit dans une vision d'universalisme proportionné : garantir des droits pour tous, tout en apportant des réponses plus fortes à ceux qui en ont le plus besoin. Chaque réforme sera évaluée de façon systématique et transparente afin de mesurer les progrès accomplis dans l'accès effectif aux droits et la réduction des inégalités.

Pour le groupe des Engagés, santé et solidarité sont des priorités. Nous veillerons à ce qu'à Bruxelles, elles soient ou restent accessibles à tous et à toutes.

Un autre marqueur fort de nos priorités est le handicap. L'inclusion des personnes en situation de handicap n'est pas une politique sectorielle : c'est un principe de dignité, d'autonomie, et un droit. La déclaration porte l'ambition forte de garantir à ces personnes le droit de vivre pleinement dans la société, de choisir leur lieu de vie, d'accéder à une gamme complète de services et de bénéficier d'un accompagnement adapté. Nous partageons pleinement cette ambition.

Nous soutenons l'objectif du Collège qui vise à harmoniser les services, à simplifier les démarches et à mieux coordonner les compétences, afin de rendre les droits plus accessibles. Grâce à une meilleure analyse des besoins, une mise à jour du cadastre de l'offre et une liste d'attente centralisée, de nouvelles places pourront être planifiées de manière objective et cohérente.

Une attention particulière sera portée à la situation des personnes les plus vulnérables : double diagnostic, grande dépendance, vieillissement.

Renforcer l'interprétariat pour les personnes en situation de handicap et garantir un accès physique et numérique à l'information par le biais de handicap.brussels sont autant de mesures qui rendront l'accès aux droits plus effectif.

Une attention spécifique sera portée à l'autisme. Des mesures seront prises pour développer le dépistage précoce et l'offre de soins et de services. Le projet de la Maison de l'autisme sur le site Usquare sera poursuivi. C'est un combat que Les Engagés ont largement porté et c'est un signal fort qui est donné.

Nous saluons également l'engagement du Collège de poursuivre le transfert des aides individuelles, du service Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE) vers Iriscare, en concertation avec le secteur, gage indispensable pour la réussite de ce transfert.

Enfin, nous tenons à souligner la volonté du Collège de travailler avec les autres entités fédérées à une reconnaissance unique du handicap, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'accord de coopération visant à garantir la libre circulation des personnes en situation de handicap, entre la Wallonie et Bruxelles. Les Engagés seront très attentifs à la mise en œuvre de ces mesures et s'engagent à rester à l'écoute des opérateurs du secteur.

J'en viens au transport scolaire. Pour de nombreuses familles, l'inclusion commence dès le chemin vers l'école. Un transport scolaire adapté, des temps de trajet réduits, une meilleure régularité du service, une communication renforcée avec les parents, la promotion de l'autonomie des élèves lorsque cela est possible, en collaboration avec la STIB, et une formation continue des accompagnateurs seront des priorités du Collège.

Les derniers mois ont effectivement révélé des dysfonctionnements, lesquels ont été largement débattus au

sein de notre assemblée. Voilà une occasion de réagir pour améliorer et perfectionner le système. Le Collège travaillera en ce sens avec sérieux, et nous le soutiendrons. Nos députés personnellement sensibilisés à ces questions collaboreront pleinement.

Cela m'amène à parler de l'emploi des personnes en situation de handicap, qui constitue une autre priorité pour le groupe Les Engagés. Les entreprises de travail adapté (ETA) jouent un rôle essentiel en la matière : elles représentent un levier d'émancipation, de reconnaissance et d'autonomie. Elles permettent à plus de 1.400 personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi.

La sécurisation et la pérennisation des emplois existants, l'augmentation progressive du nombre d'emplois, le renforcement de l'attractivité des ETA et une meilleure reconnaissance de leur rôle économique permettront de faire de l'insertion professionnelle un levier solide d'une politique réellement inclusive.

Le Collège s'engage à clarifier les agréments et à mieux prendre en considération le temps partiel, le vieillissement et les conditions de travail spécifiques à ce secteur. Ces mesures tiennent compte de la réalité du terrain. L'inclusion des acteurs de terrain reste indispensable et nous nous engageons à la soutenir pleinement.

En outre, la reconnaissance des ETA comme acteurs clés de l'insertion des personnes en situation de handicap et acteurs économiques à part entière était l'une de nos volontés. En effet, l'insertion par l'emploi n'est pas seulement un vecteur d'épanouissement, mais une condition essentielle à la création d'une société réellement inclusive.

J'en viens à la formation professionnelle, qui constituera un enjeu majeur des prochaines années. La Région bruxelloise compte près de 100.000 demandeurs d'emploi, dont une majorité est peu qualifiée ou sans diplôme reconnu. Par ailleurs, de très nombreux secteurs sont en pénurie. Il est donc impératif d'aboutir à une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi. Ici aussi, il s'agit de simplifier, de rationaliser et de mutualiser les ressources. Cela se fera en concertation avec les entités fédérées et par le biais d'une meilleure collaboration entre Actiris, Bruxelles Formation et l'ensemble des acteurs concernés par la formation professionnelle.

Les objectifs chiffrés sont clairs : former au moins 20.000 chercheurs d'emploi par an, viser un taux de sortie positif tendant vers 80 % et un taux d'achèvement de 90 %. Dans ce même souci d'efficacité, le financement des opérateurs sera lié à des objectifs chiffrés en matière de réussite et de mise à l'emploi, tandis que la gratuité des formations sera maintenue. Les compétences linguistiques, numériques et techniques seront renforcées, une attention particulière étant accordée aux métiers en pénurie.

Mon groupe souhaite également insister sur la formation en alternance, instrument clé pour acquérir des compétences solides et une première expérience professionnelle et levier très efficace pour augmenter les chances d'accès à l'emploi. Nous voulons en faire un outil majeur d'insertion et une réponse aux métiers en pénurie. Cela passera par une responsabilisation accrue des employeurs et l'association de ces derniers à la coconstruction des parcours.

Nous soutenons également le développement de trois nouveaux pôles de formation : une implantation de *technicity.brussels* à Anderlecht ainsi que deux implantations de *construcivity.brussels* à Berchem-Sainte-Agathe et Anderlecht.

Enfin, nous saluons l'engagement du Collège de se concentrer sur les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi, en particulier les jeunes sans emploi ni formation et les parents solos. Donner à tous la chance d'accéder à l'emploi, y compris les personnes les moins qualifiées ou les plus fragilisées par un parcours de vie difficile, sera un pilier de la société inclusive et résiliente que nous voulons construire à Bruxelles.

J'aborde maintenant la question de l'accueil de la petite enfance, complémentaire à celle de l'insertion professionnelle. Pour permettre aux parents de trouver ou garder un emploi, nous devons assurer la prise en charge des tout-petits. La Déclaration-Programme va dans ce sens : consolider les places existantes, en créer de nouvelles et développer un guichet unique de la petite enfance, en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la ministre de la Petite Enfance. Un soutien spécifique sera accordé à l'accueil des enfants en situation de handicap et au renforcement de la formation professionnelle des intervenants. Nous y souscrivons pleinement.

En matière d'enseignement, soulignons la valorisation des filières, en particulier celles liées aux métiers de bouche et à l'agroalimentaire, la relance du projet de fusion des hautes écoles Lucia de Brouckère et Francisco Ferrer, la lutte contre la pénurie d'enseignants, la mutualisation des infrastructures, y compris sportives, et la mise à disposition de moyens accrus pour les filières répondant aux besoins du marché de l'emploi. Ces mesures nécessaires vont dans le sens que nous prônons, celui de la simplification et de la rationalisation.

J'en viens au dernier volet, qui mérite toute notre attention : le secteur non marchand. Il joue un rôle primordial dans le tissu économique et associatif bruxellois. Quotidiennement, plus de 100.000 travailleurs accompagnent, soignent, insèrent et tiennent debout ceux que les politiques publiques ne peuvent porter seules. Ces derniers mois, ce secteur a fait face à d'énormes incertitudes budgétaires, menaçant emplois et services. Ses représentants nous ont alertés sur les risques pesant sur lui et sur l'urgence. Ils réclamaient la perspective d'un financement plus stable et ils ont été entendus : réforme du système de subvention, priorité aux agréments et aux financements structurels, subventions pluriannuelles des structures non agréées et simplification administrative vont dans ce sens. Il s'agit de donner plus de temps à l'action de terrain en réduisant la charge administrative.

Enfin, un nouveau protocole d'accord sera conclu avec les partenaires sociaux, et cela en réponse à une demande forte du secteur. Celui-ci est un acteur essentiel du tissu social bruxellois, parce qu'il poursuit le bien-être collectif et non le profit, et parce qu'il participe à la construction de la société humaniste et résiliente que nous voulons bâtir dans l'intérêt des Bruxellois.

En conclusion, le groupe Les Engagés voit dans cette déclaration de politique communautaire une véritable boussole sociale, dans un contexte budgétaire pourtant contraint. Nous y retrouvons nos propres priorités :

- placer la santé, l'inclusion et l'aide aux personnes au cœur de l'action publique ;
- renforcer la cohésion sociale, l'égalité et la lutte contre toute forme de discrimination ;
- investir dans la formation, l'alternance, l'enseignement et l'accueil de la petite enfance comme leviers d'émancipation ;

- soutenir la culture, le sport et le secteur non marchand comme vecteurs de lien social ;
- moderniser et rationaliser l'administration pour une plus grande efficacité au bénéfice des Bruxelloises et des Bruxellois, en particulier les publics les plus vulnérables.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes DéFI, MR, PS et Les Engagés)*

M. Fabian Maingain (indépendant).- Cette Déclaration-Programme du Collège de la Commission communautaire française est particulière. Tout d'abord, elle est presque aussi longue que la déclaration de politique régionale. Je ne sais pas s'il faut vraiment s'en réjouir, car je crains le syndrome de la confiture : moins il y en a, et plus on l'étale. J'apprécie la confiture, mais tout dépend de sa consistance.

S'il est finalement difficile de ne pas être d'accord avec la majeure partie des bonnes intentions qui sont reprises dans cette Déclaration-Programme, je ne suis pas convaincu que ce soit de bon augure. Cela signifie que de nombreux choix n'ont pas été posés. On sait que choisir, c'est renoncer ou, à tout le moins, établir des priorités. J'avoue que j'ai eu du mal à trouver des points de désaccord avec votre déclaration.

J'ai relu la déclaration de 2019, qui annonçait de nouvelles politiques, de nouveaux projets. Le problème est qu'ici, avant de livrer les bonnes intentions nouvelles, on glisse vers une logique de gestion. L'optimisation est mentionnée régulièrement, et vous souhaitez clairement évoluer dans un budget à l'équilibre. Ce faisant, comme aucun cadre budgétaire n'est donné, ni aucun chiffre – à l'exception de celui de l'objectif de formation –, on ne peut que s'interroger sur la manière dont vous comptez réaliser tout cela.

M. Van Goidsenhoven déclare que l'on ne pourra pas tout régler, mais nous avons plutôt le sentiment inverse. À vous lire, il semble que vous allez tout régler, tout faire, durant cette mandature.

Je souhaite revenir sur ce fameux lien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme je l'ai indiqué hier au Parlement régional, j'aurais préféré la mise en place d'un gouvernement conjoint, ou à tout le moins de membres conjoints. Dans la répartition des compétences annoncée, qui ne constitue pas encore l'arrêt définitif, sans aucune remise en cause des personnes, la formation professionnelle n'a finalement pas été confiée à M. Hublet.

S'il s'agissait absolument d'assurer un lien avec la Fédération, il aurait peut-être été pertinent d'intégrer la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, Mme Glatigny, en tant que Bruxelloise, au sein de votre Collège. Je ne suis pas un grand fan de la politique de l'enseignement du MR, et Mme Barzin le sait. Pour autant, si l'objectif était de confier la politique de l'enseignement et de la formation au MR, l'intégration de Mme Glatigny au sein du Collège aurait pu contribuer à assurer une certaine cohérence des politiques menées, vu que votre Déclaration-Programme appelle précisément à renforcer les synergies.

Cela m'inquiète un peu aussi – et je m'adresse là davantage aux collègues socialistes –, quand je lis que l'on va renforcer, dans un but de rationalisation et d'économies d'échelle, les synergies avec les autres institutions régionales et avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je n'aimerais pas que les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui mettent à mal un certain nombre de politiques francophones en enseignement, culture et médias, trouvent leur voie dans l'enceinte bruxelloise francophone.

Sur ce sujet, je reste sur ma faim. Je suis de ceux qui considèrent qu'il faut renforcer les liens entre les francophones de ce pays, mais force est de constater que, par les choix qui sont faits – notamment l'absence d'un gouvernement commun –, les Bruxellois francophones sont finalement aujourd'hui des « sous-francophones » dans l'attelage de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Là où les Wallons disposent d'un lien structurel avec ce gouvernement, Bruxelles est un peu plus ignorée.

Cela se voit aussi dans une série de politiques. Quand on dit que l'on veut absolument travailler avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le sport, je m'inquiète au vu des politiques menées, notamment une augmentation des tarifs qui induit une baisse de l'accessibilité. Je m'inquiète aussi de voir que la déclaration régionale prévoit une baisse du Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales et donc, par conséquent, du soutien aux infrastructures sportives qui passe par les communes. Je me demande dès lors comment vous allez réaliser vos ambitions.

J'ai peu de temps pour aborder tous les sujets. Si je peux applaudir le soutien aux aidants proches, j'attends d'en voir la concrétisation budgétaire. J'aimerais enfin recevoir des clarifications sur deux absents de la déclaration. D'abord, qu'en est-il de la stratégie de lutte contre les assuétudes et des salles de consommation à moindre risque, tant décriées par le MR précédemment ? Ensuite, les parcours d'accueil ont complètement disparu de la Déclaration-Programme. En petite enfance, vous annoncez des collaborations avec la Région pour consolider des places, mais la déclaration ne parle absolument pas des crèches. J'aimerais donc savoir quelle politique régionale viendra en complément de celle de la Commission communautaire française.

Je ne peux malheureusement pas être plus long, mais je contrôlerai activement et j'interrogerai le Collège durant cette mandature.

*(Applaudissements sur les bancs
du Gouvernement)*

M. le président.- La séance est suspendue. Elle reprendra à 14h30 pour la réponse du Collège.

La séance est suspendue à 12h00.

La séance est reprise à 14h37.

M. Ahmed Laaouej, ministre-président.- C'est à nouveau un plaisir et un honneur de me retrouver face à vous pour répondre autant que possible à vos questions. Des notes d'orientation générale seront présentées dans les différentes commissions, ce qui vous permettra de poser les questions auxquelles des réponses n'auront pu être apportées. Non pas qu'il y ait une volonté de ne pas apporter de réponse, mais peut-être que nous n'avons pas eu le temps de réunir l'un ou l'autre élément de nature à fonder une réponse documentée.

Je commencerai mon intervention en m'adressant au PTB. Votre intervention sur la nécessité de refinancer Bruxelles est pertinente et essentielle. Nous avons examiné en commission des Finances le rapport de la Banque nationale de Belgique. Celui-ci rappelle à quel point la Région bruxelloise est un bassin de prospérité, qui irrigue de sa richesse les deux autres Régions. Elle contribue, tout d'abord, de manière directe au produit intérieur brut de la

Wallonie et de la Flandre. Ensuite, un grand nombre de Wallons et de Flamands viennent travailler tous les jours à Bruxelles, ce qui représente aussi pour eux un apport positif. Enfin, en raison de son rayonnement au niveau international, Bruxelles est en soi une valeur ajoutée qui profite à l'ensemble du pays.

Comme la structure des prélèvements obligatoires s'appuie sur le tissu économique, nous pourrions nous attendre à ce que Bruxelles, du point de vue de ses finances publiques, soit la Région la plus riche du pays. Il n'en est rien ! Les déficits institutionnels sont tels que la loi spéciale de financement ne rend pas compte de la richesse produite à Bruxelles dans les retours pour notre Région. Ainsi, à travers la fiscalité et la parafiscalité, nous finançons tant la Région flamande que la Région wallonne. C'est un fait ! Je ne sortirai pas de l'analyse purement factuelle, car je m'exprime ici en ma qualité de ministre-président de la Commission communautaire française ; j'ai aussi un avis partisan, mais ce n'est évidemment pas le lieu pour l'exprimer.

Sur la base de ce fait, si nous voulons refinancer Bruxelles, nous devons toucher à la loi spéciale de financement et convaincre, notamment, nos amis wallons et flamands de la nécessité de se réunir pour en débattre. Toutefois, cela suppose une nouvelle réforme institutionnelle, ils ne le concevront pas autrement. Alors, si nous ouvrons le grand livre des réformes institutionnelles, ils viendront avec des revendications. Nous l'avons vécu en 2010 et la négociation avait duré plus de 500 jours, dont 400 uniquement pour la loi spéciale de financement !

C'est une réalité. Il suffit de lire de récentes déclarations pour comprendre que certains proposeraient le confédéralisme ou la régionalisation de politiques qui sont actuellement fédérales, par exemple les soins de santé, ou des compétences régaliennes comme la justice ou la police. Il est important de pouvoir mesurer ces éléments et de nous positionner en tant que francophones. Je pense que les Wallons sont logés à la même enseigne que nous. En effet, ils ont des besoins structurels de financement, particulièrement à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous, francophones, devrions pouvoir établir une réelle stratégie concertée. Si nous abordons le sujet, nous devons nous attendre à ce que d'autres reviennent avec des revendications qui seront incontournables. En effet, modifier la loi spéciale de financement requiert une majorité spéciale. Nous ne pouvons pas le faire uniquement entre francophones, et certainement pas avec nos seules ressources politiques bruxelloises.

Le PTB répète régulièrement que le budget ne devrait pas être si serré, si rigoureux, et que Bruxelles nécessite d'être refinancée. Ce refinancement, qui est légitime et devrait s'imposer à toutes et tous, amènerait cependant l'ouverture d'une boîte de Pandore qui serait une septième réforme de l'État.

Ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas le faire. Il suffit de se pencher un tant soit peu sur la littérature en finances publiques : la localisation de l'impôt sur les revenus en est le vrai sujet. Dans tout pays qui connaît un fédéralisme centrifuge, comme en Belgique, la répartition du pouvoir d'imposition se réalise toujours au lieu du travail et non au lieu de résidence. Le jour où Bruxelles recevra l'impôt payé sur le lieu de travail, nous n'aurons plus de problèmes de finances publiques. En effet, Bruxelles profitera alors pleinement de sa prospérité. Évidemment, c'est un sujet qui ne fait pas consensus aujourd'hui. Les Bruxellois sont de cet avis, la Wallonie et la Flandre un peu moins. C'est un sujet

politique, mais qui appellerait une dynamique d'accord politique institutionnel. Ce n'est pas si simple !

L'autre possibilité de refinancer Bruxelles se trouve du côté de l'emploi. Je l'affirme avec humilité et lucidité, car nous ne disposons que de trois années pour ce faire, du temps néanmoins pour lancer des dynamiques et des projets ambitieux. L'emploi est générateur de recettes pour la Région. Aujourd'hui, l'impôt des personnes physiques (IPP) domiciliées à Bruxelles représente 8 % du produit intérieur brut (PIB). C'est insuffisant.

Comme l'a évoqué le ministre-président de la Région bruxelloise dans sa déclaration gouvernementale, nous allons accentuer les politiques de formation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi, ainsi que de lutte contre les discriminations à l'embauche, afin d'augmenter l'emploi résidentiel à Bruxelles.

Outre ces politiques, les grands projets comme Neo, le développement du Port de Bruxelles ou la reconversion du site d'Audi, mais aussi les politiques de soutien à l'innovation technologique pour faire de Bruxelles une capitale du numérique – car ce sont les métiers d'avenir – et les politiques de soutien aux secteurs fortement pourvoyeurs d'emplois comme la construction et l'Horeca, nous permettront d'augmenter nos recettes fiscales et de parvenir à un refinancement structurel de Bruxelles.

Pour renforcer la santé financière de Bruxelles, il y a donc une piste institutionnelle, certes complexe, mais elle mérite une stratégie concertée des Francophones, et une piste de développement économique, avec une politique d'emploi ambitieuse pour notre Région. Il me semblait important de m'attarder quelque peu sur cet élément central de l'intervention du PTB.

La déclaration de politique communautaire qui vous a été soumise est aussi le fruit d'un compromis. Chaque partenaire y retrouve un certain nombre de ses accents, mais pas tous. Il est normal, grâce à vos interventions, d'en recevoir une lecture critique qui nous permettra d'améliorer notre feuille de route. Toute bonne idée est une idée à prendre !

Il eût effectivement été préférable que cela s'adosse à une trajectoire budgétaire. Après avoir consulté la ministre Lalieux, nous ferons tout pour vous présenter dans les meilleurs délais un projet de budget pour la Commission communautaire française, et cela, afin de sortir des douzièmes provisoires. Nous disposons d'un mois de plus que la Région. En nous activant, avec un budget total de 650 millions d'euros, cela ne semble pas impossible. Ce budget 2026 devra déjà traduire les choix politiques annoncés.

Le groupe PTB demande davantage de clarifications sur les synergies. Notre objectif n'est pas de supprimer, entièrement ou partiellement, des politiques ou des services. Nous souhaitons par contre plus de souplesse, plus de mise en commun de moyens pour des politiques qui, en dépit de leurs différences apparentes, se rejoignent dans leurs finalités. Bien sûr, cela ne doit pas se faire au détriment de la qualité des services, puisque c'était votre inquiétude. Il ne faut pas annuler, mais conjuguer les efforts pour soutenir les acteurs et leurs activités quand ils occupent un même terrain.

Mme Jodogne a tenu, pour le groupe DéFI, des propos assez francs. Pour les synergies, je vous demanderai de juger sur pièces lorsque nous vous soumettrons des projets concrets. Cela étant dit, votre inquiétude est tout à fait légitime et, à votre place, je l'aurais aussi exprimée. En l'espèce, les termes de synergie et d'optimisation traduisent la volonté d'aboutir à une plus grande efficacité. Je crois que nous

partageons tous cet objectif, notamment ceux qui ont une expérience de l'action publique, que ce soit au niveau local, régional ou fédéral.

L'enjeu est bel et bien une bonne coordination des missions et des acteurs, tenant compte des cadres réglementaires et de la répartition des compétences entre entités. Le raisonnement que je viens de tenir s'applique bien entendu au sein de la Commission communautaire française et s'entend en interaction avec la Commission communautaire commune, la Région bruxelloise, voire d'autres niveaux de pouvoir, comme les pouvoirs locaux. Il importe de cartographier les acteurs dans chaque domaine pour que les efforts ne se traduisent pas simplement par une addition qualitative, mais bien par une multiplication et une amplification qualitative.

Madame Tahar, vous avez raison d'être particulièrement attentive au secteur non marchand. Nous sommes fort nombreux à être conscients de l'importance de ce secteur, qui fait la vitalité et le dynamisme de notre société civile. Je ne vois pas comment Bruxelles pourrait fonctionner sans lui. Je sais qu'il y a des étatistes et d'autres qui considèrent que les pouvoirs publics et le secteur associatif doivent travailler de concert. Je fais partie de la deuxième catégorie. On le voit d'ailleurs concrètement : au-delà des abstractions qui peuvent être les nôtres lors des débats politiques, on sait que, sur le terrain, le secteur associatif et les pouvoirs publics collaborent étroitement. Le fait qu'il y ait des conventions avec le secteur associatif en est l'une des premières preuves. Autre exemple : la gestion de la crise de la Covid-19 – que l'on a tendance à oublier –, qui a mobilisé tous les acteurs, pouvoirs locaux et associations. Cette complémentarité, voire cette synergie, se sont révélées essentielles.

Le budget de la Commission communautaire française constituera un enjeu. Tous ceux qui connaissent la situation des communes, ainsi que les partis associés aux majorités au sein des pouvoirs locaux, savent combien la situation est difficile. Malheureusement, certaines communes ont dû augmenter leur fiscalité, car il y a eu des reports de charges ou, plus simplement, parce que les recettes fiscales n'évoluent pas suffisamment vite ou que nous traversons une période de faiblesse et d'incertitude macroéconomique.

Je ne me lancerai pas dans des considérations géopolitiques qui dépassent notre cadre, mais ce qui se passe actuellement dans le détroit d'Ormuz – par lequel transitent 20 % du trafic pétrolier – doit nous inquiéter. Si une guerre devait se déclarer dans cette région, nous serions à nouveau tributaires d'une crise énergétique d'ampleur mondiale qui nous concernerait au premier chef.

Tous ces éléments font que la Commission communautaire française souffre d'un problème de recettes, qui devient inquiétant et pour lequel nous ne voyons pas d'évolution positive.

Sans tomber dans la caricature institutionnelle, je rappelle que la Commission communautaire française reçoit une dotation. C'est une institution à part entière avec une représentation démocratique, mais elle n'a pas de pouvoir fiscal proprement dit, contrairement aux communes. Elle reçoit sa dotation de la Région, elle-même en souffrance financière – un milliard d'euros d'économies à trouver sur les quatre prochaines années. La dotation versée à la Commission communautaire française ressemble à une enveloppe fermée. Demander un soutien supplémentaire à une Région elle-même exsangue, cela suppose un choix politique qui sera discuté lors des futurs débats budgétaires.

Dans pareille situation, il importe que la trajectoire financière de la Commission communautaire française ne mette pas à mal nos politiques. Personne au sein du Collège, tous partis confondus, ne souhaite « saigner » la Commission communautaire française, ni les services, associations et politiques qui en dépendent. Ce point n'a jamais été abordé à la table des négociations. Par contre, comme aux autres niveaux de pouvoir, il est attendu de la Commission communautaire française qu'elle mène une gestion rigoureuse des finances publiques. Cela suppose, à court, moyen et long termes, une réorganisation de son fonctionnement pour que chaque euro public soit bien utilisé.

S'agissant des crèches, les investissements considérables réalisés grâce au Fonds européen de développement régional (Feder) et au Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales (FRBRTC) ont porté leurs fruits, et nous souhaitons les renforcer davantage. Il est bien entendu que le Collège actuel ne s'attribuera pas des politiques lancées sous la législature précédente.

Entre le moment où il a été décidé de créer des places en crèches et de réaliser des investissements publics, d'une part, et la concrétisation d'un projet, d'autre part, une série d'épreuves doivent être surmontées, ne fût-ce que les procédures administratives de marché public. Néanmoins, nous nous fixons pour objectif de créer plus de 2.500 places d'ici à 2030. Nous aurons l'occasion de faire le point sur l'évolution de ce dossier.

En tant qu'élu local, j'ai été à de nombreuses reprises interpellé par le secteur du transport scolaire, qui est en souffrance, il faut le reconnaître. La compétence a été difficile à gérer sous la législature précédente. Les problèmes sont innombrables, mais nous continuerons d'apporter, du mieux que nous le pouvons et avec volontarisme, le soutien nécessaire au transport scolaire. L'objectif est que l'augmentation des budgets de 27 %, déjà observée sous la législature précédente, soit confirmée, voire, en fonction des arbitrages, amplifiée. C'est essentiel.

Quelques exemples ont été donnés, notamment par le PTB, de familles désemparées parce qu'on leur avait annoncé le matin même un problème de transport. J'ai aussi recueilli ce genre de témoignages. Imaginez-vous la détresse dans laquelle sont plongés de nombreux usagers.

Il faudra s'atteler à réduire le temps de trajet et à améliorer la régularité, et aussi, comme l'ont souligné beaucoup d'entre vous, travailler sur la dimension qualitative. L'accessibilité devra également retenir notre attention, comme la formation continue des accompagnateurs et les collaborations avec des opérateurs d'autres entités régionales.

La question du handicap, comme l'a dit M. Van Goidsenhoven, est un point d'attention particulier qui a fait consensus, comme il se doit. Je n'entends ici aucune voix dissonante. Les attentes sont immenses, raison pour laquelle nous en faisons une ambition gouvernementale.

L'autisme a été évoqué. Madame Tahar, les personnes sourdes, malvoyantes et vulnérables retiendront toute notre attention. Un déficit particulier a été observé dans le domaine de l'autisme. Dès lors, cette problématique bénéficie d'une attention supplémentaire. Cela ne signifie pas que les autres problèmes sont résolus, loin de là. À nouveau, nous devons faire preuve de lucidité, ne pas plier la réalité à nos idées, mais la voir telle qu'elle est.

Je salue les initiatives qui ont été prises sous la législature précédente pour créer une Maison de l'autisme, mais il nous

faudra des bases solides avec une augmentation budgétaire significative. Je ne veux pas m'avancer avant les discussions budgétaires. Mon équipe m'a noté quelques chiffres que je pourrais citer, mais qu'advierait-il s'ils n'étaient pas confirmés le moment venu ? Vous seriez les premiers à me tirer dessus. Quoi qu'il en soit, retenez que le montant est significatif. Notre discussion portera dès lors sur ce que recouvre ce terme « significatif ».

(Applaudissements)

C'est ma façon de faire. Mener une discussion budgétaire tant qu'un budget n'a pas été déposé reviendrait en quelque sorte à manquer de respect à l'égard du Parlement et de mes partenaires de la majorité. Cela dit, le chiffre cité est issu d'un tableau qui a fait l'objet d'un accord. Nous y reviendrons, Madame Tahar.

Pour le reste, nous envisageons de créer très rapidement plus d'une centaine de places adaptées, même si ce sera trop peu. Concernant l'accueil et l'hébergement, une enveloppe budgétaire supplémentaire sera allouée à la création de nouvelles places. On me cite le chiffre de 7 millions d'euros, qui sera insuffisant. Cela dit, vous connaissez le budget de la Commission communautaire française.

Ce matin, vous étiez d'ailleurs nombreux – que ce soit chez DéFI, Ecolo ou même Les Engagés – à attirer l'attention sur le fait que tout dans la déclaration semblait prioritaire. Ce n'est pas faux, tout est prioritaire, mais il est nécessaire d'établir un ordre des priorités en veillant à ce que cela ne conduise pas à la suppression d'une ligne budgétaire au profit d'une autre. Faire de la politique, c'est aussi réallouer les moyens et, idéalement, les augmenter dans leur ensemble.

Cela dit, que les choses soient claires, je n'ai entendu personne émettre le souhait de sacrifier une des branches de la magnifique arborescence qu'est la Commission communautaire française. Nous veillerons donc à garantir de bons équilibres.

Je vous rejoins, Madame Tahar, sur la nécessité de visibiliser les problématiques et de ne pas nier leur existence. Heureusement, la Belgique est très souvent citée en exemple pour la manière dont elle règle les questions pratiques et les statuts juridiques liés aux personnes en situation de handicap. Il n'empêche que vous avez raison, les personnes sourdes sont des personnes sourdes, et c'est en les désignant ainsi qu'elles se sentent respectées dans leur altérité, comme toutes les autres personnes en situation de handicap. C'est peut-être en procédant de la sorte que nous ferons grandir notre société.

La déclaration de politique communautaire contient des redites, c'est inévitable. Cela dit, ces redites doivent être vues non pas comme la volonté « d'allonger la sauce », mais comme une volonté consciente, semi-consciente, voire inconsciente, de mettre certains éléments en relief. Ainsi, Madame Agic, la question de l'égalité revient en différents endroits, car elle est assurément fondamentale, dans toutes ses dimensions et ses caractéristiques concrètes. Comme le dit l'adage : « mieux vaut se répéter que ne pas être entendu ». C'est la raison pour laquelle je vois dans ces redites plutôt une volonté de marquer les choses et d'affirmer que ce gouvernement s'attellera à travailler sur tout ce qui fait le cœur de la Commission communautaire française.

Les entreprises de travail adapté (ETA) ont retenu l'attention d'un grand nombre de partis. Je ne citerai pas ceux qui ont insisté sur cette problématique, car je ne voudrais pas être

désobligeant vis-à-vis des autres. J'aimerais, par contre, rappeler ce qui s'est passé sous l'ancienne législature avec les ETA, car cela illustre bien l'influence que peut avoir le niveau régional sur le niveau fédéral.

Devant la volonté fédérale de taxer les ASBL, en ce compris les ETA, le parlement francophone s'est coalisé et a fait pression, par le biais de ses représentants au parlement fédéral – dont je faisais partie – pour que le texte soit revu. Dans un premier temps, il n'a pas été facile de nous faire entendre, jusqu'à la formation d'une union sacrée de tous les partis francophones. Nous avons ensuite réussi à convaincre les partis néerlandophones et un amendement a été déposé afin de sortir le secteur des ETA du champ d'application de cette taxe.

(Remarques de Mme Zakia Khattabi, députée)

Une union sacrée des francophones est nécessaire pour soutenir les revendications relatives au refinancement de Bruxelles. Le sujet des ETA illustre bien ce que cela peut apporter.

Cette majorité entend s'appuyer sur les conclusions du Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC) pour élaborer un ensemble de mesures concrètes afin d'améliorer les conditions de travail et le cadre d'emploi, de parler d'une même voix au niveau régional et communautaire, et de prévoir des incitants plus efficaces.

Au final, ce New Deal permettra de stabiliser les 1.450 emplois du secteur et, pourquoi pas, d'en développer davantage.

Je vous confirme qu'il s'agira de privilégier, chaque fois que cela sera possible, la sous-traitance de nos commandes de services par marché public aux ETA bruxelloises. Nous nous engageons, au nom du Collège dans son ensemble, à faire travailler en priorité ce secteur, qui en a bien besoin.

Nos efforts dans ce domaine devront également se refléter dans nos politiques de fonction publique. Nous devons être en mesure d'accueillir dans nos services publics au sens large les personnes concernées par cette situation.

Nous serons, par ailleurs, attentifs aux travailleurs du non-marchand, que nous remercions pour les missions essentielles qu'ils mènent au quotidien. Ils sont la cheville ouvrière de toutes nos politiques en Commission communautaire française, ceux sans qui rien ne serait possible.

Le guichet unique tout récemment mis en ligne, qui rassemble de manière transversale toutes les informations utiles, facilitera lui aussi l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Sur le thème de la formation, qui tient à cœur à notre Collège, nombre d'entre vous ont émis des idées utiles et pertinentes. Nous les avons dûment notées et nous les examinerons plus avant. De notre côté, nous pensons que nos gouvernements devront travailler en étroite collaboration avec les acteurs de ce domaine, avec pour objectif prioritaire de parvenir à des résultats concrets, au-delà des idées personnelles de chacun.

Pour y parvenir, il nous faudra effectivement coordonner les politiques d'emploi et de formation pour que tous les regards soient tournés dans la même direction, dans une dynamique convergente à travers l'ensemble de nos outils. C'est une victoire que nous nous devons de remporter, non seulement

pour les personnes concernées, qui pourront accéder à l'emploi, mais aussi pour Bruxelles elle-même : vu la structure institutionnelle du financement de la Région, nous devons absolument augmenter notre taux d'emploi.

La discrimination à l'emploi est un fléau. La Commission européenne comme la Banque nationale de Belgique la désignent comme un frein à la croissance de l'activité économique dans notre pays, et à Bruxelles en particulier. Si nous ne résolvons pas ce problème, la progression de la qualité de notre tissu économique sera entravée. Y apporter une solution est aussi une des conditions de la soutenabilité de nos finances publiques.

Ce processus doit tenir compte de la pression provoquée par la réforme fédérale du chômage, entraînant l'exclusion prochaine d'un grand nombre de personnes. Les débats pour ou contre cette réforme monopolisent la Chambre et les états-majors des partis, mais Bruxelles doit prendre son destin en main. En tenant compte du contexte politique, nous devons tout faire pour renforcer l'accompagnement, cela a été évoqué lors des débats à la Région bruxelloise, et nous devons, ici à la Commission communautaire française, améliorer la formation.

Nous sommes tous d'accord sur la lenteur et la rigidité des procédures de reconnaissance de diplômes évoquées par le PTB. Il faudra mener une discussion intense avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour régler ce problème. Un canal de concertation devra être créé pour lui montrer les conséquences concrètes de ses procédures. Elle doit aussi répondre à l'évolution du tissu socioéconomique bruxellois.

J'ai évoqué abondamment le décrochage scolaire lors de mon allocution. La Région bruxelloise a prévu des moyens considérables, à hauteur de 5 millions d'euros supplémentaires, pour s'attaquer au problème. À partir des structures de la Commission communautaire française, et en collaboration avec les pouvoirs locaux et le monde associatif, nous pourrions ainsi offrir une trajectoire scolaire positive à chaque enfant bruxellois.

Je voudrais souligner un élément complexe : le découragement scolaire. Le problème du décrochage scolaire réside dans le fait qu'un enfant, dès qu'il rate, pour des raisons parfois indépendantes de sa scolarité – conditions sociales, familiales, économiques –, est très rapidement découragé. Ce phénomène prend ses racines très tôt. Si nous souhaitons que chaque enfant à Bruxelles prenne demain sa place dans la société avec émancipation, autonomie et indépendance, nous devons nous attaquer à ce problème de manière précoce. C'est essentiel et stratégique. Des moyens complémentaires aux 20 millions d'euros structurels seront alloués à cette mission. Il nous faudra de l'agilité pour y parvenir.

Monsieur Van Goidsenhoven, en matière de francophonie, vous prêchez un convaincu. En Belgique et à Bruxelles, nous avons la chance d'évoluer dans un univers francophone, qui nous donne accès à une large part du monde. Rabelais disait que la langue est le véhicule de la pensée. La langue permet de rapprocher les êtres humains et sert de support à la culture. La langue française constitue un capital magnifique et la Commission communautaire française continuera de prendre part au rayonnement de la francophonie, dans notre pays, en Europe et au-delà.

Le sport a été évoqué par certains d'entre vous, et particulièrement par Mme Tahar. Il s'agit en effet d'un puissant levier d'inclusion, à condition – vous avez raison – qu'il soit accessible à toutes et tous. Je me souviens du

lancement du chèque sport en Fédération Wallonie-Bruxelles, lorsque celle-ci en avait encore les moyens.

(Remarques de Mme Zakia Khattabi, députée)

Cela remonte effectivement à une époque antédiluvienne, mais restons optimistes, Madame Khattabi, même si nous traversons une période difficile.

Aujourd'hui, l'affiliation à un club de sport coûte minimum entre 250 et 300 euros par enfant. Pour une famille avec deux ou trois enfants, le budget dépasse vite les 600 euros, sans l'équipement. Dans les clubs sportifs, ce sont donc les bénévoles qui pallient les manques, en appliquant des tarifs sociaux, en exemptant les enfants de certains frais, en leur fournissant des équipements ou en assurant le transport avec l'aide de certains parents. Vous avez donc raison, la question reste économique et sociale.

Néanmoins, à partir des compétences de la Commission communautaire française, nous avons insisté sur les problématiques rencontrées sur les lieux du sport. Ceux-ci étant, à l'instar des lieux de travail, des espaces de socialisation, ils n'échappent malheureusement pas à certaines dérives et à des comportements inacceptables punis par la loi.

La Commission communautaire française n'ayant pas de bras régalien, elle doit pouvoir faire usage de ses compétences pour faire de la prévention et de la sensibilisation, détecter les comportements inacceptables et les situations de vulnérabilité, voire d'abus d'autorité. En effet, un enfant confié à une structure sportive se retrouve dans un contexte hiérarchisé. Nous devons dès lors accentuer nos efforts en matière de lutte contre les discriminations, les violences sexuelles et sexistes, ou tout autre comportement plus grave encore.

Nous élaborerons un plan de mesures articulées, lié à une réforme des subventions basée sur l'accessibilité réelle. Il garantira un sport sûr, diversifié et ouvert à tous les Bruxellois.

Que les choses soient claires sur l'usage des termes : l'antisémitisme est un fléau, je vous remercie de l'avoir rappelé. Nous serons tous mobilisés pour que l'antisémitisme ne jouisse pas de l'impunité à Bruxelles. Je le répète, nous n'avons pas de bras régalien à la Commission communautaire française. Le parquet devrait donc aussi en faire une priorité, comme il doit le faire de la lutte contre l'ensemble des racismes ou, si vous préférez, du racisme et de ses doubles. Vous avez évoqué l'islamophobie à juste titre, le racisme qui frappe nos concitoyens d'ascendance subsaharienne, africaine ou noire de manière générale, mais aussi le ressentiment particulièrement violent à l'égard des Roms. Mme Agic a cité une série d'autres phénomènes sociaux.

Nous devons lutter contre toute forme de discrimination et de racisme avec la même vigueur. Vous avez également eu raison, Madame Agic, d'insister sur la lutte contre l'homophobie. Il n'est pas acceptable que des agressions à caractère homophobe se développent en Région bruxelloise en raison d'une prévention insuffisante. Les outils dont dispose la Commission communautaire française ne suffiront pas. Ce n'est pas un problème d'éducation.

Sur certaines chaînes de télévision françaises – nous sommes nombreux à regarder davantage les chaînes françaises que les nôtres, raison de plus pour défendre le

service public audiovisuel –, vous voyez des intellectuels, des écrivains qui développent, à des heures de grande écoute, des théories ouvertement racistes. Il est là le problème !

Ce n'est donc pas un problème d'éducation. Peut-être ont-ils reçu une mauvaise éducation, mais on ne peut pas dire qu'ils ne soient pas éduqués. Le travail devra se faire en profondeur. La norme doit voir son effectivité renforcée. Quand une norme qui interdit de tels comportements scandaleux n'est plus perçue comme telle, il s'installe une forme de banalisation des comportements.

*(Applaudissements sur tous les bancs
de tous les groupes sauf ceux du PTB)*

J'en viens au sexisme et aux violences faites aux femmes. J'en ai beaucoup parlé lors de mon allocution et je souscris à l'ensemble des interventions formulées à cette tribune. Vous trouverez en moi un allié indéfectible pour lutter contre ces phénomènes.

Autre chapitre important : la cohésion sociale. Madame Jodogne, vous avez eu raison de souligner que nous y accordons beaucoup d'importance. Cependant, d'aucuns relèvent que le décret « Cohésion sociale » poursuit quatre objectifs, alors que la déclaration de politique communautaire n'insiste que sur deux d'entre eux. Qu'en sera-t-il des deux autres ? Ils seront considérés pour ce qu'ils sont.

Dès lors qu'il est apparu important aux yeux du législateur de les présenter explicitement comme des éléments primordiaux, nous continuerons bien sûr à tout mettre en œuvre pour les atteindre. Oui, la cohésion sociale est un tout. S'il est vrai que nous avons mis quelques accents particuliers, nous aurons politiquement à cœur de faire en sorte que la cohésion sociale ne soit pas qu'un vague concept, mais l'horizon constant de nos politiques sans cesse renouvelées.

Nous entrerons assez rapidement en dialogue avec le secteur non marchand afin de lui présenter notre politique générale et de l'informer de ce que nous pourrions faire pour améliorer sa situation. Je retiens qu'il n'y a pas que l'aspect quantitatif qui prime, mais aussi l'aspect qualitatif, comme les conditions de travail. Vous avez entièrement raison de le souligner. Nous prendrons notre part s'agissant des conditions de travail. Ces dernières, ainsi que le droit du travail, relèvent essentiellement d'un autre niveau de pouvoir. Toutefois, il incombe à n'importe quel niveau de pouvoir de faire remonter des considérations, des observations ou des revendications lorsqu'il constate un déficit dans l'organisation du travail au détriment du travailleur. Nous y serons particulièrement attentifs.

Budgétairement, s'agissant du financement et des attentes du secteur non marchand, je veux tenir un discours de vérité à cette tribune : nous avons placé un certain nombre de jalons dans la Déclaration-Programme et nous verrons ce qu'il est possible de dégager comme moyens pour répondre à ces attentes.

Nous avons adopté et voté le plan social-santé intégré (PSSI). Entre la première mouture et le texte final, il y a certes eu des évolutions, mais ce cheminement est le propre d'une coalition.

*(Remarques de Mme Zakia Khattabi,
députée)*

Oui, c'est un sujet, mais il concernait la Région bruxelloise ! Voulez-vous rouvrir ce débat ? Cela ne me pose pas de problème, j'ai des idées très claires à ce propos.

C'est le propre d'une coalition ; entre le plan initialement proposé par un ministre et ce qui est voté au Parlement, il y a des changements. Qu'au sortir du four le pain paraisse bien cuit, mi-cuit ou pas assez cuit, cela dépendra du goût de chacun. Il n'en demeure pas moins que nous avons voté le PSSI, et ce n'est donc pas pour le renier. Nos actions continueront à s'inscrire dans son approche générale et ses principes fondamentaux.

Pour ce sujet comme pour d'autres, la sécurité juridique est importante. Les opérateurs économiques en ont besoin en matière fiscale, urbanistique, etc. C'est vrai, rien n'est pire que l'insécurité et les changements à tout-va. Nous allons donc mettre cette réforme en œuvre et si elle doit être améliorée, elle le sera. C'est le propre de l'action politique. Mais l'objectif aujourd'hui, dans ce cadre nouveau, est de mettre en place les choses d'une manière effective, main dans la main avec le secteur. L'efficacité doit être garantie.

Nous renforcerons la première ligne du secteur social et de la santé, ainsi que la coordination intrabruelloise entre la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française. Des mesures ont déjà été mises en place, mais elles pourraient sans doute être améliorées.

Concernant les maisons de repos et de soins, un plan est déjà sur la table au niveau de l'administration. Il remontera vers nous dans les prochaines semaines et permettra d'augmenter le nombre de places, et surtout les activités coordonnées en commun. Je n'en ai pas encore pris connaissance et je ne peux donc vous en parler avec la pertinence requise, mais ce sera clairement une de nos priorités, car les besoins sont criants.

La Commission communautaire commune et la Commission communautaire française mènent des combats similaires : la prévention en santé et la promotion de la santé vont de pair, même si ces notions ne sont pas identiques. Aujourd'hui, une maladie qui n'est pas détectée suffisamment tôt est un drame pour la personne qui souffre d'une dégradation de sa santé, mais aussi un réel problème pour le système collectif de financement de nos politiques de santé. En effet, une maladie qui n'est pas détectée suffisamment tôt s'aggrave et nécessite des moyens encore plus importants. La prévention et la promotion de la santé ne sont pas des dépenses, mais des investissements.

Ce sujet s'adosse à un autre point évoqué hier : comment rendre les soins de santé accessibles ? Nous le faisons grâce à la mise en place de la première ligne, mais pouvons-nous, en tant que Région, être satisfaits si un parent doit reporter les soins dentaires de son enfant par manque de moyens financiers ? Nous devons remédier à ce type de situations. Au-delà de nos discussions, soyons concrets.

Le sujet que je viens d'aborder est un des points d'attention relevés par le PTB.

J'ai bien conscience, chers collègues, de ne pas avoir répondu à tout. Cela dit, le débat continue, bien évidemment. À travers les notes de politique et d'orientation générale, nous resterons toutes et tous à la disposition du Parlement, qui sera respecté dans ses attributions et prérogatives. N'hésitez jamais à soulever des questions, à susciter des débats et à nous interpeller quand il vous semble qu'un sujet particulièrement sensible doit être porté à notre connaissance. Je vous remercie pour votre attention.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme Patricia Parga Vega (PTB).- Merci Monsieur le ministre-président. Je suis très contente, parce que nous venons d'entendre de nombreuses réponses, à l'inverse d'hier.

Concernant le refinancement, comme vous l'avez dit, des milliers de personnes viennent travailler dans notre capitale, s'y soignent, profitent des loisirs. En outre, les besoins sociaux y sont plus importants. La Région de Bruxelles-Capitale mérite donc légitimement plus d'argent en provenance des autorités fédérales. Nous espérons pouvoir ouvrir le débat sur son refinancement pour que la Région sorte durablement la tête de l'eau et puisse répondre aux besoins de ses habitants sur le long terme. C'est important pour que nous ne devions pas passer à nouveau par des coupes budgétaires.

Pour l'heure, nos inquiétudes demeurent. Il y a de belles intentions, mais nous n'avons ni calendrier clair ni précisions quant aux moyens pour les familles et les travailleurs, ce qui est loin de nous rassurer.

Dans le secteur du handicap, qui est la plus grande compétence de la Cocof, les besoins sont connus : des centaines de personnes attendent une place et les familles n'en peuvent plus. Les transports scolaires ne fonctionnent pas correctement, les entreprises de travail adapté sont sous pression, les acteurs de terrain ne demandent pas de nouveaux outils de gestion, mais des places, du personnel et des moyens concrets.

Au niveau de la formation professionnelle, nous restons prudents. Former davantage ne suffira pas si les emplois proposés sont précaires ou si les conditions de travail poussent les travailleurs à quitter leur profession. On ne peut pas évoquer une pénurie lorsqu'on laisse des personnes, diplômées à l'étranger, bloquées pendant des années dans l'attente d'une reconnaissance de leur diplôme.

Notre principale inquiétude porte sur le fait que le débat tourne surtout autour de l'optimisation et des synergies. Nous pensons qu'il faut d'abord investir davantage et refinancer les services publics bruxellois avec des garanties sociales claires. Nous soutiendrons toutes les mesures qui amélioreront concrètement la vie des Bruxellois, tout en suivant de près la mise en œuvre de votre déclaration. Nous demanderons des chiffres, des échéances précises, mais aussi de la transparence. Le budget montrera si ces engagements peuvent vraiment changer la vie des gens.

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe PTB)*

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je remercie le ministre-président d'avoir répondu de manière assez large à nos propos. Je voudrais revenir sur des reproches formulés notamment quant à l'absence de trajectoire budgétaire. L'accord est explicite à ce sujet : la soutenabilité actuelle du budget de la Commission communautaire française est une condition préalable à toute politique publique. Nous assumons cette ligne.

Nous ne pouvons en effet pas renforcer l'aspect social en fragilisant les finances et en hypothéquant leur avenir. Vendre des promesses sans financement aux écoles, crèches, associations et entreprises de travail adapté ne les aidera en rien. Tel n'est pas notre objectif.

Nous faisons le choix de la crédibilité en favorisant les synergies entre institutions bruxelloises, l'optimisation d'un patrimoine important et la simplification des dispositifs. Ces mesures ne feront pas la une des journaux, mais permettront de financer durablement des politiques ambitieuses qui touchent intimement à la population bruxelloise. Je ne doute pas que nous y reviendrons lors de nos débats budgétaires.

D'aucuns parlent de catalogue de bonnes intentions, et c'est profondément inexact. Nous fixons des objectifs quantifiables. Par exemple, nous visons la formation professionnelle de 20.000 chercheurs d'emploi par an, un taux de sortie autour de 80 % et un taux d'achèvement minimal de 90 %.

Nous doublons le budget de la promotion de la santé. Ce n'est pas un vœu pieux, mais un choix politique assumé qui s'inscrit dans une stratégie de prévention qui réduit les coûts humains et financiers à long terme. Un cadastre des besoins en matière de handicap visant à chiffrer la création de places n'est pas non plus une simple pirouette.

Concernant les politiques concrètes, je relève un décalage entre ce qui se trouve dans l'accord et ce que j'ai entendu. D'aucuns prétendent que la question du handicap reste cantonnée à des listes d'attente et des promesses, or c'est précisément pour sortir de cette logique qu'il a été décidé de compléter le cadastre des besoins. La centralisation des listes d'attente va également permettre de simplifier les procédures via handicap.brussels. La majorité souhaite programmer de nouvelles places, en partenariat avec la Commission communautaire commune et la Région. Offrir des solutions concrètes aux personnes porteuses de handicap est donc tout sauf un simple slogan.

Certes, tous les défis ne seront pas faciles à relever, car les solutions miracles n'existent pas. Certains secteurs sont en crise depuis de longues années. Étant chef de groupe à la Commission communautaire française depuis treize ans, je connais bien tous les dossiers. Cet accord apporte des réponses structurelles et des outils concrets pour améliorer la situation dans le temps qui nous est imparti.

On a entendu dire ce matin que les entreprises de travail adapté (ETA) seraient abandonnées à la logique de rentabilité, mais l'accord commence par pérenniser et sécuriser les emplois, augmenter le nombre de places et prioriser les recommandations du New Deal du secteur. Loin d'un langage de rentabilité à tout prix, il affirme une mission sociale assumée et répond aux attentes du secteur.

On a également entendu que la politique en social-santé se limiterait à de grands principes. Pourtant, la majorité renforce et prolonge le plan social-santé intégré (PSSI). Nous misons sur la première ligne, nous doublons le budget de la promotion de la santé, nous renforçons les centres de santé mentale et nous créons de nouveaux lieux de répit pour les aidants proches. Nous intensifions en outre la lutte contre les mutilations génitales féminines et nous améliorons le dépistage du cancer. Tout cela répond à des objectifs concrets et démontre que certains reproches ne sont pas justifiés.

Finalement, ce qui a été développé et complété à l'instant par le ministre-président laisse encore à désirer.

Permettez-moi de revenir sur les reproches adressés à Mme Henry sur son soi-disant désintérêt pour les compétences de la Commission communautaire française. Sa présence ce matin et cet après-midi démontre le contraire. Il faut tenir compte de la répartition des compétences. On ne peut pas à

la fois déplorer un saucissonnage des compétences et critiquer leur rationalisation. Mme Henry a hérité d'un département assez conséquent et porteur de nombreux défis au niveau régional. Comme on l'a appris aujourd'hui, M. Dilliès a, quant à lui, rassemblé les compétences plus communautaires, jusqu'en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ceci démontre une recherche de cohérence et d'efficacité.

Enfin, Monsieur le ministre-président, pour vous adresser un clin d'œil et vous remercier pour votre plaidoyer en faveur de la francophonie, je ne doute pas que nous éviterons à l'avenir la multiplication fatigante et abusive de termes anglais, alors que notre institution devrait promouvoir le vocabulaire français. Je suis persuadé de votre intérêt et de votre vigilance à cet égard.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes MR et PS)*

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Je vous ai écouté attentivement, Monsieur Van Goidsenhoven, et, en treize ans de présence à la Commission communautaire française, je vous ai connu beaucoup plus exigeant !

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes Ecolo et DéFI)*

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- L'apaisement vient avec les années !

(Rumeurs)

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Monsieur le ministre-président, je vous remercie d'avoir pris le temps de revenir sur presque chacune de nos interventions, en citant les noms des collègues et des groupes politiques. Nous avons le sentiment d'avoir été écoutés, même si nous ne partageons pas toujours les mêmes points de vue. C'est important pour le travail parlementaire. Il n'est pas toujours évident d'être parlementaire, et ce n'est pas une question de reconnaissance. Le fait d'être entendu par les ministres est essentiel, je tenais à le souligner.

Je remercie également vos équipes qui, dans l'ombre et en un temps record, ont pu fournir quelques éléments de réponse. Je suis toutefois un peu frustrée, car, si vous avez cité les montants alloués à certaines compétences, vous n'avez dit mot d'autres politiques.

À titre d'exemple, pour le handicap, j'ai cru vous entendre communiquer le montant de 7 millions d'euros. Pouvez-vous le confirmer ? Il serait regrettable que vous ne nous donniez aucun chiffre, car vous nous demandez de vous accorder votre confiance. Nous allons voter la déclaration de politique communautaire de la Commission communautaire française et ce vote est intimement lié au budget y afférent. À entendre certains collègues, il semble que d'aucuns disposent d'éléments que nous n'avons pas !

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes Ecolo et PS)*

Dans ces conditions, vous ne pouvez pas reprocher à certains de ne pas vous accorder leur confiance.

Vous nous dites d'emblée que vous fonctionnerez avec une enveloppe fermée de 650 millions d'euros et que, dans ce cadre, vous devrez opérer des choix et donc renoncer à certaines politiques.

Vous nous dites par ailleurs que 7 millions d'euros seront consacrés au handicap et 20 millions d'euros à la lutte contre le décrochage scolaire. J'ai noté ces quelques chiffres à la volée, car ils ne nous ont pas été transmis par écrit. Cela témoigne des conditions dans lesquelles nous devons parfois exercer notre travail parlementaire.

Au-delà des clivages entre opposition et majorité, nous aimerions vous accorder notre confiance, mais c'est compliqué.

*(Remarques de M. Ahmed Laaouej,
ministre-président)*

(Sourires)

Il faut pouvoir entendre les compliments, Monsieur le ministre-président, mais aussi les critiques, qui sont toujours constructives. Vous avez déjà siégé à notre place, et nous savons que votre position n'est pas facile non plus.

J'invite cette assemblée à faire preuve de plus de sérieux dans ses échanges. Si nous partageons des moments d'humour entre nous, à l'extérieur, les gens ne sont pas d'humeur à rigoler. Nous devons tenter de les rassurer lorsque nous sortirons de ce Parlement ce soir. Certains suivent nos débats et attendent des réponses, des engagements fermes, des montants précis. Je reste sur ma faim à ce niveau.

Vous ne pouvez pas requérir la confiance si vous ne vous engagez pas à nous communiquer les chiffres clairs que vous avez devant vous. Je regrette que vous ne puissiez pas les partager.

Vous avez reconnu que toutes les questions n'avaient pas obtenu de réponse. Nous nous rattraperons en commission, où nous vous interrogerons prochainement. Mais certains questionnements méritaient déjà des éléments de réponse aujourd'hui. Par exemple, vous avez consacré une grande partie de votre réponse au secteur non marchand, en reconnaissant qu'il s'agit d'un secteur primordial qui crée de l'emploi et supplée aux carences des pouvoirs publics.

Le secteur sait pertinemment qu'un nouvel accord du non-marchand s'annonce. Sous la ministre-présidence de Barbara Trachte, une enveloppe de 57 millions d'euros avait été dégagée. Aujourd'hui, vu l'absence totale d'une quelconque mention dans l'accord de majorité comme dans la déclaration politique communautaire, le secteur veut des réponses concrètes. Y aura-t-il, oui ou non, un véritable protocole d'accord du non-marchand ? Bien entendu, c'est lié au financement du secteur, qui doit être structurel et pérenne. Je suis moi-même déçue de n'avoir reçu aucune réponse sur ce point.

Quant au volet institutionnel et au refinancement de Bruxelles, je vous rejoins totalement. Nous vous avons d'ailleurs applaudi, preuve qu'il arrive que l'opposition applaudisse la majorité ! Nous voyons, nous aussi, la nécessité absolue d'une révision de la loi spéciale. Je pense toutefois que la Cocof doit et devra jouer son rôle – qui n'est pas à sous-estimer. Elle devra être partie prenante d'un éventuel débat à la Chambre des représentants, où j'imagine qu'en votre qualité de ministre-président, vous pourrez plaider la cause des Bruxellois francophones.

Au sujet de la formation professionnelle, j'ai interrogé ce matin le ministre Boris Dilliès sur le déroulement de la répartition des compétences, et la raison pour laquelle M. Hublet, absent cet après-midi, sera chargé de l'Emploi et

de l'Économie au Parlement régional, mais sera amputé de cette compétence en Commission communautaire française. J'ai demandé à M. Dilliès si cette répartition avait eu lieu à trois heures du matin, et il m'a répondu qu'il dormait à ce moment-là. Je lui rétorquerai maintenant que c'est encore pire, puisqu'il confirme que des répartitions ont été décidées à un moment où certains veillaient encore et d'autres plus.

*(Remarques de M. Ahmed Laaouej,
ministre-président)*

M. Boris Dilliès, ministre.- Je tiens juste à rappeler le contexte. Que je n'aie pas participé aux négociations, ce n'est pas un scoop ! Mais j'assume ce processus. Je ne tiens pas à ce que l'on croie que j'y ai assisté, mais que je dormais au moment de la répartition des compétences.

Mme Farida Tahar (Ecolo).- C'est très bien que vous le précisiez. Je ne savais pas si c'était de l'humour ou pas. Des gens ont pris votre défense, et vous le confirmez directement. Je comprends que des négociations en trois jours soient compliquées. Nous restons des êtres humains. Mais c'est cela aussi qui est inquiétant : pendant 600 jours, nous n'avons pas eu de gouvernement, puis il a fallu ficeler un accord en trois jours et trois nuits. Or, celui-ci doit être sérieux pour répondre aux préoccupations des Bruxelloises et des Bruxellois et aux associations de terrain. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, elles vous demandent des précisions sur leur financement, sur leur trajectoire budgétaire.

Les travaux budgétaires auront lieu prochainement. En Commission communautaire française, nous avançons par quatre douzièmes, ce qui nous laisse un peu de temps. Mais les secteurs ne vont pas attendre des réponses à leurs questions légitimes jusqu'au mois d'avril ! Puisqu'il y a aujourd'hui un vote de confiance, il aurait été bon de nous fournir un peu plus de chiffres que les bribes d'information que nous avons reçues.

Vous l'aurez compris, je ne pourrai pas vous accorder ma confiance, et je pense que je ne serai pas la seule.

(Rumeurs)

Je peux encore choisir le vote que je vais effectuer !

*(Applaudissements sur les bancs
du groupe Ecolo)*

M. le président.- Dans ces moments, chacun est face à sa conscience.

Mme Leila Agic (PS).- Je vous remercie, Monsieur le ministre-président, pour l'ensemble de vos réponses. Même si vous avez dit n'avoir pas pu répondre à tout, nous avons clairement senti que vous avez écouté les différentes interventions de la majorité et de l'opposition. Cela nous a fait du bien, cela a fait du bien à la démocratie.

Vous avez confirmé des orientations politiques claires, en particulier pour les thématiques d'égalité, de cohésion sociale, de santé et de soutien aux familles. Nous prenons acte des engagements en faveur d'une bonne gouvernance et de la volonté de renforcer la cohérence des politiques publiques, au plus près des réalités.

Monsieur le ministre-président, jamais le groupe socialiste ne vous reprochera les redites sur les questions d'égalité. En effet, nous avons besoin que chaque membre du Collège prenne à bras-le-corps cette question transversale pour lutter ensemble contre les violences faites aux femmes et contre

toutes les formes de racisme et de discrimination qui perdurent. Il y a là un message essentiel. Ce n'est pas parce que quelqu'un est chargé de cette compétence à la Commission communautaire française ou à la Région que les autres membres de l'exécutif ne doivent pas s'impliquer pleinement dans la lutte pour l'égalité. Cela relève de la responsabilité de chacun, dans le cadre de ses compétences.

Nous pourrions prochainement débattre de ces différents sujets en commission. Le groupe socialiste restera complètement mobilisé, dans un esprit constructif et exigeant, pour concrétiser ces objectifs dans le quotidien des Bruxellois. Il veillera aussi à ce que les moyens suivent, que les droits soient effectifs et que les publics les plus fragiles bénéficient des mesures.

Monsieur le ministre-président, vous avez été aussi complet que possible dans le cadre du temps imparti. Je ne vais donc pas non plus m'étendre. Je terminerai en vous confirmant que le groupe socialiste vous accordera bien évidemment sa confiance. Le suspens était grand !

(Sourires)

Mais nous resterons vigilants et suivrons de près chaque étape de la mise en œuvre de la Déclaration-Programme communautaire, tant en commission qu'en séance plénière.

(Applaudissements)

Mme Cécile Jodogne (DéFI).- Dans votre réponse, Monsieur le ministre-président, vous avez rappelé et développé plusieurs aspects de vos futures politiques, et je vous en remercie. Je retiens surtout la confirmation d'un budget en avril – Mme Lalieux s'y est engagée – et l'annonce d'un indispensable ordre des priorités dans vos politiques. Pour la suite, pour reprendre vos termes, « nous jugerons sur pièces ».

Puisque nous en avons le temps, je voudrais vous partager une lecture, faite ce midi au soleil sur un banc de la place Fontainas, qui me semble bien en phase avec cet hémicycle. Je vous rassure, il s'agit bien de politique. Je vous dirai ensuite qui est l'auteur de ces quelques lignes.

« L'homme est un animal sociable. Il ne peut vivre et s'épanouir qu'au milieu de ses semblables. Mais il est aussi un animal égoïste : il ne peut ni se passer des autres, ni renoncer pour eux à la satisfaction de ses propres désirs.

C'est pourquoi nous avons besoin de politique. Pour que les conflits d'intérêts se règlent autrement que par la violence, pour que nos forces s'ajoutent plutôt que de s'opposer, pour échapper à la guerre, à la peur, à la barbarie.

C'est pourquoi nous avons besoin d'un État. Non parce que les hommes sont bons ou justes, mais parce qu'ils ne le sont pas. Non parce qu'ils sont solidaires, mais pour qu'ils aient une chance, peut-être, de le devenir. Non par nature, mais par culture, par histoire. Et c'est la politique même, l'histoire en train de se faire, de se défaire, de se refaire. L'histoire au présent et c'est la nôtre, c'est la seule.

Comment ne pas s'intéresser à la politique ? Il faudrait ne s'intéresser à rien puisque tout en dépend.

Qu'est-ce que la politique ? C'est la gestion non guerrière des conflits, des alliances et des rapports de force. Non entre individus seulement comme on peut le voir dans la famille ou un groupe quelconque, mais à l'échelle de toute une société. C'est donc l'art de vivre ensemble, dans un même État ou

une même cité, avec des gens que l'on n'a pas choisis, pour lesquels l'on n'a aucun sentiment particulier et qui sont des rivaux à bien des égards autant, ou davantage, que des alliés.

Cela suppose un pouvoir commun et une lutte pour le pouvoir.

Cela suppose un gouvernement, et des changements de gouvernement.

Cela suppose des affrontements, mais réglés, des compromis, mais provisoires.

Enfin, un accord sur la façon de trancher les désaccords.

Il n'y aurait autrement que la violence, et c'est ce que la politique pour exister doit d'abord empêcher. Elle commence où la guerre s'arrête. Il s'agit de savoir qui commande et qui obéit. Qui fait la loi, comme on dit. Et c'est ce qu'on appelle le souverain. Ce peut être un roi ou un despote. Ce peut être le peuple. Ce peut être tel ou tel groupe d'individus, une classe sociale, un parti, une élite (vraie ou prétendue), une aristocratie. Ce peut être, et c'est souvent un mixte singulier de ces trois types de régime ou de gouvernement.

Toujours est-il qu'il n'y aurait pas de politique sans ce pouvoir-là, qui est le plus grand de tous et le garant de tous les autres. Car le pouvoir est partout, ou plutôt : les pouvoirs sont innombrables. Mais ils ne peuvent coexister que sous l'autorité reconnue ou imposée du plus puissant d'entre eux. Multiplicité des pouvoirs, unicité du souverain ou de l'État. Toute la politique se joue là. Et c'est pourquoi il en faut.

Allons-nous nous soumettre à la première brute venue ? Bien sûr que non. Nous savons bien qu'il faut un chef ou plusieurs, nous savons bien qu'il faut obéir. Mais pas à n'importe qui, ni à n'importe quel prix. Nous voulons obéir librement. Nous voulons que le pouvoir auquel nous nous soumettons, loin d'abolir le nôtre, le renforce ou le garantisse. On n'y parvient jamais tout à fait, mais on n'y renonce jamais tout à fait.

C'est pourquoi nous faisons de la politique. C'est pourquoi nous continuerons d'en faire : pour être plus libres, pour être plus heureux, pour être plus forts, non pas séparément ou les uns contre les autres, mais tous ensemble, ou plutôt à la fois ensemble et opposés ; puisqu'il le faut, puisqu'on n'aurait pas besoin autrement de politique.

La politique suppose le désaccord, le conflit et la contradiction. Quand tout le monde est d'accord, par exemple pour dire que la santé vaut mieux que la maladie, ou que le bonheur est préférable au malheur, ce n'est pas de la politique. Mais quand chacun reste dans son coin ou ne s'occupe que de ses petites affaires, ce n'est pas non plus de la politique.

La politique nous rassemble en nous opposant, elle nous oppose sur la meilleure façon de nous rassembler. Cela n'aura pas de cesse, et l'on se trompe quand on annonce la fin de la politique. Ce serait la fin de l'humanité, la fin de la liberté, la fin de l'histoire, qui ne peuvent continuer, au contraire, que dans le conflit accepté et surmonté.

C'est qu'elle est un combat et la seule paix possible. C'est le contraire de la guerre, répétons-le, et cela dit sa grandeur. C'est le contraire de l'état de nature, et cela dit assez sa nécessité.

Comment vivre ensemble et pour quoi faire ? Tels sont les deux problèmes qu'il faut résoudre et aussitôt, puisqu'on a le droit de changer d'avis ou de camp, de majorité, se la reposer. À chacun d'y réfléchir et à tous d'en débattre.

Qu'est-ce que la politique ? C'est la vie commune et conflictuelle, sous la domination de l'État et pour son contrôle. C'est l'art de prendre, de garder et d'utiliser le pouvoir. C'est aussi l'art de le partager. Mais c'est qu'il n'y a pas d'autre façon, en vérité, de le prendre.

On aurait tort de ne voir dans la politique qu'une activité subalterne ou méprisable. C'est bien sûr le contraire qui est vrai. S'occuper de la vie commune, du destin commun, des affrontements communs, c'est une tâche essentielle pour tout être humain et nul ne serait s'en exempter.

Vas-tu laisser le champ libre aux racistes, aux fascistes, ou même simplement aux arrivistes ? De quel droit alors te plaindre de ce qui ne va pas ? Comment n'être pas complice du pire ? Ne pas faire de politique, c'est renoncer à une part de ton pouvoir, ce qui est toujours dangereux, mais aussi à une part de tes responsabilités, ce qui est toujours condamnable.

L'apolitisme est à la fois une erreur et une faute. C'est aller contre ses intérêts et ses devoirs.

Mais on aurait tort aussi de réduire la politique à la morale, comme si elle n'avait affaire qu'au bien, à la vertu et au désintéressement. À nouveau, c'est le contraire qui est vrai. Si la morale régnait, on n'aurait pas besoin de police, de tribunaux ou d'armée. On n'aurait pas besoin d'État, ni donc de politique. Compter sur la morale pour vaincre la misère ou l'exclusion, c'est évidemment se raconter des histoires.

La politique n'est pas le contraire de l'égoïsme, ce qu'est la morale, mais son expression collective et conflictuelle. Il s'agit d'être égoïste ensemble, puisque tel est notre lot, et le plus efficacement possible. Comment ? En organisant des convergences d'intérêts. Et c'est ce qu'on appelle la solidarité, par différence avec la générosité qui suppose, au contraire, le désintéressement.

Générosité, vertu, morale. Solidarité, vertu politique. La grande affaire de l'État, c'est la régulation et la socialisation des égoïsmes. C'est pourquoi il est nécessaire, c'est pourquoi il est irremplaçable. La politique n'est pas le règne de la morale, du devoir, des bons sentiments, elle est le règne des rapports de forces et d'opinions, des intérêts et des conflits d'intérêts, c'est un égoïsme intelligent et socialisé. Cela non seulement ne la condamne pas, mais la justifie. Puisque nous sommes tous égoïstes, autant l'être ensemble et intelligemment. Qui ne voit que la recherche patiente et organisée de l'intérêt commun ou de ce qu'on croit tel vaut mieux pour presque tous que l'affrontement ou le désordre généralisé.

Que ce soit aussi moralement justifié, c'est une évidence qui montre que morale et politique, dans leurs visées, ne s'opposent pas, mais que la morale ne suffit pas à l'obtenir, c'est une autre évidence qui montre que morale et politique ne sauraient non plus se confondre. La morale dans son principe est désintéressée, aucune politique ne l'est. La morale est universelle ou se veut telle, toute politique est particulière. La morale est solitaire, elle ne vaut qu'à la première personne, toute politique est collective. C'est

pourquoi la morale ne saurait tenir lieu de politique, pas plus que la politique de morale. Nous avons besoin des deux et de la différence entre les deux.

Quant à ceux qui font de la politique leur métier, il faut leur savoir gré des efforts qu'ils consacrent au bien commun, sans trop s'illusionner pourtant sur leurs compétences ni sur leurs vertus. La vigilance fait partie des droits de l'homme et des devoirs du citoyen. »

Je vous ai lu l'introduction d'un livre d'André Comte-Sponville, qui traînait sur mon appui de fenêtre ce midi et que j'ai pris pour avoir quelque chose à lire au soleil. Un livre intitulé « Pensées sur la politique ».

(Sourires)

(Applaudissements)

M. le président.- Je remercie Mme Jodogne pour ce moment rafraîchissant.

Mme Marie Cruysmans (Les Engagés).- Je ne serai pas aussi éloquente que M. Comte-Sponville, mais je voudrais remercier le ministre-président pour ses réponses et ses nombreux éclairages. J'avais pris pas mal de notes sur le contenu de la déclaration, et j'ai trouvé que vos réponses mettaient en exergue ses qualités. J'en ai retenu sept.

Les deux premières sont le réalisme et la lucidité. Votre rappel sur le refinancement de Bruxelles, ses conditions, ses risques, a été très utile. Vous avez ensuite évoqué les limites de la Commission communautaire française en matière de budget, puisqu'elle ne génère pas elle-même de recettes.

Vous avez ensuite répondu à une série de critiques de ce matin concernant le manque de précision – puisque le budget est en préparation –, tout en donnant quelques chiffres. Vous avez ainsi évoqué les places en crèche, les mesures en matière de transport scolaire, un budget pour créer de nouvelles places dans le secteur du handicap, etc. Mais vous êtes resté prudent sur certains montants, puisque vous ne pouviez vous avancer tant que le budget n'était pas bouclé, indiquant juste qu'ils étaient significatifs. Une telle prudence est aussi une qualité.

Vous avez ajouté que vous resterez loyal à l'égard de vos partenaires de majorité, en ne vous avançant pas, car vous n'aviez pas d'accord. J'ai donc noté vos qualités de prudence et de loyauté.

Vous avez ensuite abordé les différentes priorités, puisque certains se sont plaints que tout dans la Déclaration-Programme était prioritaire et qu'on ignorait finalement ce qu'il en était. Vous avez parlé du rang des priorités. Vous avez ajouté que la politique consistait à trouver un équilibre entre les intérêts, avec en toile de fond la question budgétaire. Vous avez précisé que fixer des priorités n'impliquait pas supprimer certains budgets et qu'un équilibrage s'imposait. J'ai donc aussi noté l'équilibre comme autre qualité essentielle.

Ensuite, vous avez insisté sur la lutte contre les discriminations, notamment à l'emploi, et contre toutes les formes de racisme. Vous avez mentionné l'altérité comme une richesse. Je l'ai aussi pointé. C'est essentiel dans le

cadre des compétences de la Commission communautaire française.

Enfin la dernière qualité que j'ai relevée ressort de votre invitation à l'ensemble des députés à toujours favoriser l'échange et la critique constructive. Vous avez dit être ouvert au débat. Cela me paraît très important. Je terminerai là-dessus, c'est le gage d'un véritable espace démocratique. Or, c'est à cela que sert notre assemblée.

J'avais peu de craintes avant de vous entendre, mais nous pouvons être rassurés. Si le Collège met en œuvre ses politiques avec réalisme, lucidité, prudence, loyauté, équilibre, altérité et ouverture au débat, nous pouvons sans aucun doute vous accorder notre confiance.

*(Applaudissements sur les bancs
de tous les groupes sauf ceux du PTB)*

M. Fabian Maingain (indépendant).- J'étais moi aussi en terrasse ce midi, profitant de cette belle journée ensoleillée. Si je n'ai pas eu l'occasion de lire un livre, j'ai toutefois regardé les notifications de presse sur mon GSM. Bonne surprise : à peine avais-je formulé le regret qu'il n'y ait pas de ministre commun à la Commission communautaire française et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, que j'apprenais que M. Dilliès était nommé au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. S'il y a eu un lien de cause à effet à la suite de mon intervention de ce matin, je regrette de ne pas avoir disposé de plus de cinq minutes de temps de parole pour formuler et voir exaucés d'autres souhaits pour la Commission communautaire française.

(Sourires)

Vous me trouverez peut-être chagrin ou exigeant pour les francophones bruxellois en fonction des desideratas et des points de vue. Mais, alors que je constatais que le ministre-président wallon se félicitait de ne plus faire partie du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour pouvoir se consacrer entièrement à ses politiques wallonnes, j'apprends que le ministre-président bruxellois, qui a pourtant fort à faire en très peu de temps, ne pourra pas se concentrer sur Bruxelles puisqu'il devra aussi s'occuper de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est sans doute mon exigence francophone qui m'a poussé à le souligner.

Comme vous l'avez relevé vous-même, Monsieur le ministre-président, la traduction de toutes les bonnes volontés sera l'exercice du budget que vous vous êtes engagé à présenter. Il nous permettra de juger sur pièces la réalité et la portée des annonces. Comme je l'ai dit ce matin, il n'y a fondamentalement rien dans cette déclaration de politique générale qui suscite chez moi un différend profond.

Désormais, l'enjeu est de savoir comment cela sera concrétisé. L'exercice du contrôle parlementaire nous permettra de juger vos bonnes intentions à partir de vos actes. Et le premier acte auquel nous serons attentifs est le dépôt de votre budget, que j'attends avec impatience, comme de nombreux Bruxellois francophones.

J'attendrai ce moment pour m'exprimer sur la confiance accordée à votre gouvernement. Pour l'instant, vous ne l'avez pas gagnée. Présentez-moi un budget solide et

consistant pour donner goût à cette confiture, et il se peut que je vous l'accorde.

La séance est suspendue à 16h05.

La séance est reprise à 16h34.

MOTION DE CONFIANCE DU GOUVERNEMENT

Vote

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote sur la motion de confiance déposée par le Gouvernement. Je vous en rappelle le contenu :

« Vu la délibération en date du 23 février 2026 du Collège de la Commission communautaire française chargeant le ministre-président de poser au nom du Collège la question de confiance visée à l'article 80.3 du Règlement ;

le Parlement francophone bruxellois ;

ayant entendu la déclaration prononcée par le ministre-président du Collège, au nom de celui-ci, contenant les lignes directrices du programme que le Collège compte mettre en œuvre ;

ayant entendu les intentions des membres du Parlement et les réponses données par le ministre-président du Collège ;
accorde sa confiance au Collège. ».

En vertu de l'article 82.5 du Règlement, la motion n'est adoptée que si la majorité des membres de l'Assemblée y souscrit.

Il est procédé au vote.

63 membres ont pris part au vote.

42 membres ont voté oui.

21 membres ont voté non.

Ont voté oui : Loubna Azghoud, Clémentine Barzin, Kristela Bytyçi, Angelina Chan, Geoffroy Coomans de Brachène, Aurélie Czekalski, Louis de Clippele, Ariane de Lobkowicz, Ludivine de Magnanville Esteve, Anne-Charlotte d'Ursel, Sadik Köksal, Ismail Luahabi, Bertin Mampaka Mankamba, Hennis Oflu, Françoise Schepmans, Gaëtan Van Goidsenhoven, Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Mustapha Akouz, Martin Casier, Ibrahim Donmez, Soulaïmane El Mokadem, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghysse, Jamal Ikazban, Hasan Koyuncu, Fadila Laanan, Mohammed Ouriaghli, Yannick Piquet, Sevket Temiz, Cécile Vainsel, Rudi Vervoort, Yusuf Yildiz, Sofia Bennani, Marie

Cruysmans, Alain Deneef, Elhadj Moussa Diallo, Gladys Kazadi, Emel Köse, Mounir Laarissi et Stéphanie Lange.

Ont voté non : Abdourahmane Baldé, Bruno Bauwens, Francis Dagrin, Octave Daube, Françoise De Smedt, Mihaela Drozd, Danaé Michaux Maimone, Petya Obolensky, Patricia Parga Vega, Marisol Revelo Paredes, Oliver Rittweger de Moor, Manon Vidal, Margaux De Ré, Zakia Khattabi, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Bernard Clerfayt, Jonathan de Patoul, Cécile Jodogne, Joëlle Maison et Fabian Maingain.

En conséquence, la motion est adoptée.

Elle sera notifiée au Gouvernement.

*(Applaudissements sur les bancs
de tous les groupes, sauf ceux du PTB)*

CLÔTURE

M. le président.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance se fera sur convocation.

La séance est levée à 16h37.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Latifa Aït-Baala, Mustapha Akouz, Loubna Azghoud, Abdourahmane Baldé, Clémentine Barzin, Bruno Bauwens, Sofia Bennani, Kristela Bytyçi, Martin Casier, Angelina Chan, Bernard Clerfayt, Geoffroy Coomans de Brachène, Marie Cruysmans, Aurélie Czekalski, Francis Dagrin, Octave Daube, Louis de Clippele, Ariane de Lobkowicz, Ludivine de Magnanville Esteve, Jonathan de Patoul, Margaux De Ré, Françoise De Smedt, Alain Deneef, Elhadj Moussa Diallo, Ibrahim Donmez, Mihaela Drozd, Anne-Charlotte d'Ursel, Soulaïmane El Mokadem, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghysse, Jamal Ikazban, Cécile Jodogne, Gladys Kazadi, Zakia Khattabi, Sadik Köksal, Hasan Koyuncu, Emel Köse, Fadila Laanan, Mounir Laarissi, Stéphanie Lange, Ismail Luahabi, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Alain Maron, Danaé Michaux Maimone, Petya Obolensky, Hennis Oflu, Mohammed Ouriaghli, Patricia Parga Vega, Yannick Piquet, Marisol Revelo Paredes, Oliver Rittweger de Moor, Françoise Schepmans, Calvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Sevket Temiz, Gaëtan Van Goidsenhoven, Cécile Vainsel, Rudi Vervoort, Manon Vidal, Olivier Willocx et Yusuf Yildiz.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Ahmed Laaouej, Boris Dilliès, Laurent Hublet, Audrey Henry et Karine Lalieux.

